Nations Unies S/PV.4340

Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

Provisoire

4340e séance

Jeudi 28 juin 2001, à 10 h 15
New York

Président :	M. Chowdhury	(Bangladesh)
Membres :	Chine	M. Shen Guofang
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Florent
	Irlande	M. Ryan
	Jamaïque	M. Ward
	Mali	M. Kassé
	Maurice	M. Neewoor
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	Mme Lee
	Tunisie	M. Mejdoub
	Ukraine	M. Kuchinsky

Ordre du jour

La situation en Sierra Leone

Dixième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (S/2001/627)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

01-43097 (F)
0143097

La séance est ouverte à 10 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Sierra Leone

Dixième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (S/2001/627)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Canada, du Nigéria, du Pakistan, de la Sierra Leone et de la Suède des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Kamara (Sierra Leone) prend place à la table du Conseil; M. Heinbecker (Canada), M. Mbanefo (Nigéria), M. Ahmad (Pakistan) et M. Dahlgren (Suède) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue au Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la Suède, S. E. M. Hans Dahlgren.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables et sauf objection, je considérerai que le Conseil de sécurité est prêt à inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Oluyemi Adeniji, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL).

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Adeniji à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va à présent aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables. Les membres du Conseil sont saisis du dixième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, document S/2001/627.

Avant de donner la parole à M. Adeniji, je vous présente mes excuses pour le retard avec lequel j'ai commencé cette réunion. Je faisais une déclaration au nom du Conseil au quatrième Sommet sur la sécurité du personnel international. J'ai estimé qu'il était important de faire entendre le point de vue du Conseil – d'autant plus que le premier échange entre le Conseil de sécurité et le personnel a eu lieu le mois dernier lors d'une réunion selon la formule Arria – et que le Président du Conseil soit présent, ainsi que le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général.

À cette réunion, le Conseil va entendre un exposé de M. Oluyemi Adeniji, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone. Je lui donne la parole.

M. Adeniji (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir que de me trouver au Conseil de sécurité aujourd'hui. Monsieur le Président, le Conseil, pendant ce mois très chargé, a la chance d'être dirigé par vous brio. Je suis là, bien sûr, pour présenter le dixième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), document S/2001/627.

Depuis mon dernier exposé au Conseil sur la MINUSIL, le 14 février 2001, le processus de paix en Sierra Leone a connu des changements d'une ampleur et d'une évolution remarquables. Un compte rendu détaillé se trouve dans le rapport du Secrétaire général. Je tiens à rappeler ce que j'ai dit lors de mon dernier exposé au Conseil à propos de l'Accord de cessez-le-feu signé le 10 novembre 2000 à Abuja entre le Gouvernement de la Sierra Leone et le Revolutionary United Front (RUF). J'ai dit à cette occasion que l'Accord englobait non seulement des engagements relatifs à la cessation des hostilités, mais aussi d'autres éléments importants tels que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, exigeant bine sûr plus de temps que les 30 jours prévus pour l'examen de l'Accord.

Heureusement, et compte tenu du fait qu'ils bénéficiaient de la cessation des hostilités, qui tenait toujours, ni le Gouvernement de la Sierra Leone, ni le RUF ne souhaitaient reprendre un conflit armé généralisé, bien qu'un certain nombre de dispositions de

l'Accord d'Abuja n'eussent pas été mises en oeuvre au terme des 30 jours.

Pendant cette accalmie, la MINUSIL a continué de coopérer étroitement avec le Gouvernement de la Sierra Leone. Elle a également intensifié ses contacts à plusieurs niveaux avec le RUF, en vue d'établir la confiance mutuelle, de recenser les moyens d'assurer des progrès sur la mise en oeuvre des dispositions de l'Accord d'Abuja, et afin de faire une évaluation réaliste des intentions du RUF. Cette période a aussi permis à la MINUSIL de renforcer ses effectifs, au plus bas après le retrait de deux contingents.

L'effet combiné de ces activités et consultations entreprises par la MINUSIL, qui comprenaient les consultations délicates sur Kambia, ont entraîné des démarches et des signes si positifs que j'ai jugé opportun de commencer le processus qui a finalement abouti à la tenue de la réunion d'examen le 2 mai 2001 à Abuja, dite d'« Abuja II ».

Conformément aux décisions prises lors de cette réunion, la MINUSIL, le Gouvernement de la Sierra Leone et le RUF se sont réunis à Freetown, le 15 mai 2001, pour examiner les détails de la mise en oeuvre pratique de la reprise du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Les modalités du désarmement simultané du RUF et de la Force de défense civile dans les districts de Kambia et Port Loko ont fait l'objet d'un accord. L'opération devait commencer le 18 mai et durer 10 jours, pour être immédiatement suivie par le déploiement de la nouvelle armée de la Sierra Leone à Kambia.

Permettez-moi de m'étendre un peu sur l'importance de l'accord portant sur Kambia et de la réussite de sa mise en oeuvre. Kambia avait été choisie exprès afin de répondre à plusieurs problèmes en même temps – pour faire d'une pierre plusieurs coups. Tout d'abord, à propos du désarmement, elle représentait la première preuve positive que le RUF était sincère dans son adhésion à ce programme; ils nous avaient promis ainsi qu'à la MINUSIL qu'ils y adhéraient fermement. La participation et le désarmement des ex-combattants du RUF dans le district de Kambia le 18 mai – à commencer par le commandant de brigade lui-même, que j'ai personnellement désarmé – ont été une manifestation éclatante de leur adhésion. Les membres de la Force de défense civile – l'autre milice, alliée au Gouvernement de la Sierra Leone – dont la participation au début du 18 mai avait été plutôt tiède, ce qui nous avait déçus – ont de toute évidence voulu relever le défi lorsqu'ils ont entendu, de la bouche même de leurs dirigeants, que j'avais amenés avec moi pour assister au désarmement du RUF, comment les membres du RUF avaient fait acte de présence et s'étaient désarmés et avaient exécuté la formalité. À la suite de quoi, ils ont pris le programme au sérieux.

Deuxièmement, le déploiement de l'armée de la Sierra Leone dans le district de Kambia après l'évacuation des forces désarmées du RUF par la MINUSIL était destiné à empêcher les incursions du RUF en Guinée, qui avaient provoqué des représailles massives de la Guinée. Le déploiement sans encombre de l'armée de la Sierra Leone a justifié mon affirmation qu'il pouvait se faire sans ce qui rétrospectivement aurait pu être une bataille extrêmement sanglante à l'issue incertaine. Le plan était le suivant : envoyer l'armée de la Sierra Leone, récemment entraînée, contre le RUF. Je m'y suis opposé, parce que je pensais que cette nouvelle armée de Sierra Leone manquait gravement d'expérience et qu'il serait tragique de la soumettre à un tel baptême du feu. Nous avons constaté, étant à Kambia pour désarmer le RUF, qu'en fait le nombre des combattants du RUF dans ce district avait été si exagérément sous-estimé, que les conséquences y auraient été hélas désastreuses.

Troisièmement, la présence d'une autorité gouvernementale telle que l'armée dans le district de Kambia pour la première fois depuis que le RUF a occupé cette région il y a environ quatre ans, devait représenter une étape importante dans l'extension de l'autorité du Gouvernement.

Quatrièmement, les trois raisons citées pour justifier notre présence à Kambia, visaient à faire face à la dimension sous-régionale du conflit sierra-léonais. Conformément au plan, le retrait du RUF et le déploiement de l'armée de la Sierra Leone a assuré la sécurité de la frontière entre la Sierra Leone et la Guinée dans cette région. Cela a donc supprimé l'un des points névralgiques du conflit de l'Union du fleuve Mano. Cela a également crée un couloir de sécurité permettant d'assurer le retour de Guinée par voie terrestre de réfugiés sierra-léonais dont le sort avait bien sûr grandement préoccupé la communauté internationale. Plusieurs plans avaient été proposés, mais aucun, hélas, n'a jamais marché.

Cinquièmement, et enfin – et cela a été l'une des conséquences que ni moi, ni mes collègues de la

MINUSIL n'avaient prévues – le succès de l'opération de Kambia a suscité chez les Sierra-Léonais situés le long de l'autre frontière entre la Sierra Leone et la Guinée – c'est-à-dire dans le district de Kono – le désir de retourner immédiatement dans leurs propres districts. Cela a depuis catapulté le programme de désarmement dans le district de Kono. Et le plan élaboré par le secrétariat de la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion s'en est trouvé perturbé.

La décision du Comité commun tripartite du Gouvernement sierra-léonais, du RUF et de la MINUSIL, prise à sa réunion du 2 juin, de commencer le désarmement dans le district de Kono et d'associer à Kono le district de Bonthe pour la Force de défense civile, a été une réaction à cet événement qui, je l'ai dit, était imprévu. Le retard dans la mise en oeuvre est la preuve irréfutable que le programme de désarmement est désormais, si je puis dire, victime du succès de sa relance. Le désarmement à Kono n'étant pas prévu avant la fin de tout le programme, aucune installation pour celui-ci n'existe à Kono ni à proximité. Les installations sont en cours de construction et devraient être prêtes dans quelques jours, le 30 juin. J'envisage donc de commencer le programme formel de désarmement à Kono, ainsi qu'à Bonthe le 1er juillet.

Dans l'intervalle, pendant le mois de juin, nous avons poursuivi la phase finale de désarmement dans le district de Port Loko, qui a dû être retardé également parce qu'aucun camp n'était disponible pour accueillir les combattants. Depuis hier, le chiffre total de combattants désarmés depuis la relance du programme le 18 mai s'élève à 6 342, dont 2 004 membres du RUF, 4 210 membres de la Force de défense civile et 128 membres de l'armée sierra-léonaise et du Conseil de direction des forces armées.

Des progrès considérables ont également été réalisés dans d'autres domaines du processus de paix, ce qui conforte l'impression générale en Sierra Leone que la paix est enfin en vue. La plupart des routes du pays ont été rouvertes et sont exemptes des barrages routiers mis en place par le RUF et la Force de défense civile. Ceci a considérablement amélioré l'accès humanitaire et la reprise des opérations humanitaires par les institutions et les organisations.

Le 26 juin, une équipe pluridisciplinaire, dirigée par la MINUSIL et composée des représentants des organismes des Nations Unies et de la Commission nationale pour la réinstallation, la réhabilitation et la reconstruction sierra-léonaise ont réalisé une évaluation des besoins humanitaires dans les districts de Kono et de Kailahun avant même que le programme de désarmement n'y soit mis en place. C'est une preuve de la planification avancée permise par l'amélioration générale dans le pays.

La libération d'enfants soldats et d'autres enfants enlevés, y compris des filles, s'est également poursuivie. Il y a aujourd'hui 1 215 enfants de libérés. Sur ces 1 215 enfants, 1 062 ont été libérés par le RUF et 153 par la Force de défense civile.

L'expansion de l'autorité gouvernementale à travers le pays se poursuit activement avec les conseils et l'appui de la MINUSIL. La Mission a également continué de promouvoir des mesures d'instauration de confiance afin d'encourager des personnalités de l'État, notamment des ministres, à se rendre dans des régions qui, jusqu'à maintenant, étaient contrôlées par le RUF et vice-versa. Ceci a considérablement réduit la suspicion mutuelle et mis fin ou presque à la contestation de l'autorité du Gouvernement par le RUF. Pour sa part, le Gouvernement a commencé à faire des gestes concrets, tel que le processus qui va mener au recrutement de certains combattants du RUF dans l'armée sierra-léonaise.

Bien entendu, il reste beaucoup à faire pour reconnaître et encourager l'adhésion des dirigeants actuels du RUF au processus de paix. À cet égard, le Gouvernement de la Sierra Leone va devoir trouver des moyens d'absorber les éléments qualifiés du RUF dans d'autres services publics, outre l'armée. Il va également devoir commencer à libérer les membres du RUF, en dehors bien sûr des dirigeants, en détention depuis mai 2000. En outre, le Gouvernement va devoir prendre des mesures supplémentaires pour encourager la transformation du RUF en parti politique, pleinement engagé à contribuer politiquement autant que faire se peut.

Pour sa part, la communauté internationale va devoir accroître son appui au processus de paix, qui évolue rapidement. Le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), comme le souligne le dixième rapport du Secrétaire général, n'aura plus d'argent en août, à moins que les 31 millions de dollars supplémentaires nécessaires ne commencent à être versés au fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale. La conférence des donateurs sur le pro-

gramme, convoquée à Paris les 11 et 12 juin 2001, était encourageante car tout le monde s'est félicité des importants progrès réalisés. Mais hélas, elle n'a pas immédiatement donné lieu à des annonces de contribution.

Je ne saurais trop insister sur le fait que le principal danger capable de compromettre les progrès réalisés pourrait provenir d'une mauvaise gestion du programme de DDR. Il importe que des fonds soient mobilisés pour fournir les installations du programme; des fonds doivent également être disponibles pour encourager les combattants et d'autres fonds doivent être mobilisés pour fournir des pécules de réinsertion. À cet égard, le Conseil de sécurité voudra peut-être appuyer les efforts du Secrétaire général en vue d'encourager les donateurs à prendre des mesures urgentes de suivi à la conférence de Paris et afin qu'ils annoncent des contributions fermes au Fonds d'affectation spéciale du DDR de la Sierra Leone, géré par la Banque mondiale. Si la réaction n'est pas assez rapide, le Conseil pourrait, à mon avis, être appelé à trouver d'autres sources de financement.

Le rôle accru de la MINUSIL dans le programme l'a placé au « centre du court » pour utiliser une expression de tennis dont le championnat a lieu cette semaine à Wimbledon. Il serait incompréhensible que la communauté internationale ne soit pas en mesure de fournir les sommes relativement modestes requises pour ce programme, surtout lorsqu'on les compare avec ce qu'on dépense pour le maintien de la paix. Le peuple sierra-léonais ne comprendrait pas.

Jusqu'ici, la MINUSIL a maintenu une décision prise avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Gouvernement de la Sierra Leone dès novembre – lorsque la première réunion a eu lieu pour convenir de l'Accord de cessez-le-feu d'Abuja – de ne pas débattre de questions politiques avec le RUF. Depuis lors, aux réunions qui ont suivi, nous nous en sommes tenus à cette position afin de faire progresser les décisions des première et deuxième réunions d'Abuja.

Vu les progrès actuels, il deviendra difficile de maintenir cette position. D'ailleurs, comme me l'ont dit le Président de la CEDEAO, le Président Konaré, du Mali, et le Président Obasanjo, du Nigéria, lors de leurs consultations bilatérales à Abuja le 18 juin, la CEDEAO et la MINUSIL doivent désormais être prêtes à ce concentrer sur des questions politiques que, d'après les informations dont les deux présidents disaient disposer, le RUF commencerait à évoquer lors de réunions ultérieures. Les questions qui se poseraient soudain concerneraient la gestion publique du pays après l'expiration de la prolongation de six mois du Gouvernement au 30 septembre de cette année, la durée de la période de transition avant les élections et la date des élections.

Dans la vision politique annoncée par le Gouvernement de la Sierra Leone, les élections doivent se tenir en décembre 2001 conformément au plan stratégique de la Commission électorale nationale. Il y a de sérieux doutes sur le réalisme de cette date. En outre, la vision du Gouvernement ne dit pas un mot de la question de la période après septembre et avant les élections. Ces questions et d'autres qui y sont liées – telles que la nature du système électoral à adopter, l'assurance qu'une grande partie des Sierra-Léonais, notamment les réfugiées et les personnes déplacées, ne seront pas privés du droit de vote, le lien entre le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) et les élections – attireront l'attention dans les mois à venir. J'espère que des consultations auront lieu entre nous, la CEDEAO et le Gouvernement de la Sierra Leone, comme cela a été le cas.

Pour terminer, au moment où il y a un sentiment général que nous sommes au seuil de la paix en Sierra Leone, il est encourageant de voir le début de la manifestation de cette période de réconciliation et de cicatrisation nationale. L'expérience de faire cohabiter dans les mêmes locaux du DDR les combattants désarmés du RUF et de la CDF a été spontanément répétée par les deux groupes à Kono, lorsque, dans ce qu'ils ont appelé une expression du sentiment que la guerre est finie, selon eux, ces deux groupes ennemis se sont reçus l'un l'autre dans leurs camps respectifs pour des visites qu'ils ont appelées des visites d'une nuit de fraternité.

Le Gouvernement de la Sierra Leone et le Président en personne sont en première ligne pour encourager ce processus de réconciliation. La MINUSIL, comme le signale le rapport du Secrétaire général, joue également un rôle important. Avec le consensus continu de tous les segments de la société sierra-léonaise, y compris le RUF, en ce qui concerne la valeur de la Commission vérité et réconciliation, nous, à la MINUSIL, redoublons d'efforts pour la mise en place de cette Commission. La Haut Commissaire aux droits de l'homme et moi-même, en tant que coordonnateurs de la sélection, avons avancé dans le processus

d'identification des commissaires. J'espère que le montant relativement modeste qui sera nécessaire pour le fonctionnement de la Commission vérité et réconciliation sera donné rapidement afin qu'elle puisse entamer ses travaux dès que possible. Il est certainement souhaitable, comme l'ont dit de nombreux Sierra-Léonais, que la priorité soit donnée au fonctionnement de la Commission vérité et réconciliation. Cette priorité est le désir de nombreux Sierra-Léonais.

Enfin, je voudrais exprimer ma reconnaissance pour le soutien continu que les membres du Conseil ont toujours donné à la MINUSIL, même lors de la période la plus sombre, pour ainsi dire, de la Mission. Je pense que le soutien sans faille du Conseil a donné beaucoup de courage non seulement à la MINUSIL, mais aussi au peuple de la Sierra Leone pour persévérer dans ses efforts qui nous ont conduits où nous en sommes.

Je voudrais également exprimer mes remerciements aux pays qui ont fourni des contingents sur le terrain. Malgré le problème de leur petit nombre – qui persiste parce que l'élargissement que le Conseil a récemment octroyé à la MINUSIL ne s'est pas encore réellement traduit physiquement sur le terrain et que nous attendons les bataillons pakistanais – les contingents sur le terrain, sous la direction avisée et compétente du commandant de la Force, le général de corps d'armée Daniel Opande, que j'ai le plaisir d'avoir à mes côtés ici pour cette réunion d'information, ont la volonté de faire de leur mieux, parfois même au-delà de ce qu'on attend d'eux. C'est cela qui nous a permis de traiter l'incident de Kono comme nous l'avons fait, car nous n'avons pas vraiment de déploiement comme tel à Kono. Cela ne faisait pas alors partie de notre plan de déploiement, faute de troupes. C'est la région que nous avons réservée aux contingents supplémentaires qui arrivaient. Mais avec un peu de prévoyance de notre part, et avec beaucoup de dynamisme de la part du commandant de la Force, un système a été mis au point grâce auquel nous avons une présence permanente tournante à Kono, assurée par une partie du contingent bangladais. Je dois dire ici que cette présence – la présence de ces deux compagnies – a fait toute la différence dans la façon dont a été traité Kono, que tout le monde croyait tabou et inaccessible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Adeniji de son exposé détaillé et très utile. Je crois qu'il nous a donné, avec le rapport du Secrétaire général, des points et des aspects très importants que les membres du Conseil devront aborder.

Avant de donner la parole aux membres du Conseil, je les adjure d'être précis dans leurs déclarations, plutôt que de délivrer un long discours sur leur politique à l'égard de la Sierra Leone, et de traiter des questions abordées par le rapport du Secrétaire général et par M. Adeniji. Je pense que cela servira mieux l'objet de notre débat. À certains moments, je demanderai à M. Adeniji de répondre aux questions soulevées par les membres du Conseil.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) :Monsieur le Président, j'ai entendu votre appel.

Nous remercions vivement le Représentant spécial et le commandant de la Force d'être des nôtres aujourd'hui. Nous sommes très contents de les voir, et je m'accorde avec vous pour dire que l'exposé du Représentant spécial était extrêmement utile et intéressant.

Nous nous félicitons du rapport exhaustif établi par le Secrétaire général. Il intervient à un moment décisif pour le processus de paix et montre les succès notables obtenus par la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) : le déploiement avance de façon constante; l'Accord de cessez-le-feu d'Abuja a effectivement été mis en oeuvre; le Revolutionary United Front et la Force de défense civile se sont réellement engagés à la démobilisation, au désarmement et à la réinsertion des troupes; les enfants soldats et les détenus ont été libérés ; et l'on voit s'améliorer progressivement, quoique trop lentement, la situation humanitaire.

Le Royaume-Uni continue d'appuyer la MINUSIL et le Gouvernement sierra-léonais de façon très active. Nous trouvons nous aussi encourageants les faits survenus récemment et nous y voyons une occasion véritable de réaliser une paix durable. La coordination qui avait été demandée de toute urgence par la mission du Conseil de sécurité en octobre dernier s'est sensiblement améliorée, notamment grâce à la nomination du Représentant spécial adjoint.

Toutefois, il faut maintenir cet élan et le rapport indique bien certains des défis et des problèmes à venir. La Sierra Leone devra négocier une voie sûre au moment du transfert du contrôle des zones diamantifères et de la préparation des élections. Le rétablissement d'institutions stables de l'État doit faire partie de ce programme, et notamment la reconstruction progres-

sive d'une armée bien entraînée et soumise à une autorité civile convenable.

Le Représentant spécial a raison de dire que la priorité à court terme consiste à garantir le succès du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de l'allocation d'urgence de nouvelles ressources au fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale et aux projets de réinsertion. Le Royaume-Uni a accordé 15 millions de livres au processus de désarmement, de démobilisation, et de réinsertion au cours des deux dernières années et finance à présent un programme de réinsertion communautaire à Port Loko. C'est là un engagement majeur de la part d'un donateur et nous pensons, comme le Secrétaire général, qu'il est temps que cette charge soit répartie de manière plus large. Le succès du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et, par extension, du processus de paix plus généralement dépend de l'augmentation du nombre des bailleurs de fonds. L'Ambassadeur Adeniji l'a bien fait valoir.

Nous attendons avec un intérêt particulier et nous relevons avec une reconnaissance particulière l'intérêt manifesté par nos collègues de l'Union européenne, qui ont envoyé récemment une mission en Afrique de l'Ouest, démontrant ainsi l'importance que l'Union attache à la région et à l'instauration d'une relation avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Nous nous félicitons de la présence parmi nous aujourd'hui du Secrétaire d'État Dahlgren.

Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général concernant la nécessité d'une meilleure coordination entre tous les organismes participant au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion. La Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion élabore actuellement un plan cohérent pour étendre ces mesures à toute la Sierra Leone et préparer les installations appropriées. Il est important que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion ne prennent pas le pas sur ce programme. Il faut tenir compte de la difficulté qu'il y a à étendre les services gouvernementaux. La reconstruction dans le domaine économique et la réinsertion des personnes déplacées et des réfugiés représentent encore une tâche très importante qui fait intervenir les États voisins.

Mais, comme le souligne le Secrétaire général, il faut également un plus grand effort soutenu pour assurer aux ex-combattants de véritables possibilités d'intégration et de réinsertion pour que le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion réussisse à long terme. Il y a encore de graves lacunes à l'heure actuelle et le programme de réinsertion militaire n'est encore à la disposition que d'une petite minorité.

Le rétablissement du contrôle gouvernemental sur les zones diamantifères et l'exploitation méthodique des mines de diamants au profit de tous les Sierra-Léonais est l'un des objectifs principaux de la communauté internationale. C'est un défi majeur à relever. Une étude est à présent en cours pour le compte de notre Département du développement international pour aider le Gouvernement à élaborer des plans en vue de gérer équitablement les zones diamantifères à mesure que la MINUSIL se déploie vers l'est et que le contrôle gouvernemental s'étend sur ces zones. Le Gouvernement bénéficie déjà de la mise en place d'un système de certification pour l'exportation des diamants. La valeur des exportations légales est passée de 1,5 million de dollars au cours de l'année se terminant en octobre 2000 à 17,3 millions de dollars depuis octobre 2000.

Des élections libres et équitables joueront un rôle important dans les processus de réconciliation et de normalisation de la vie politique. Nous nous félicitons de l'intention affichée par le Gouvernement d'organiser des élections dès que les conditions le permettront. Nous appuyons l'intention exprimée par la MINUSIL de s'intéresser de plus près aux élections, notamment en créant une petite unité électorale, compte tenu des défis qui se présentent et des conditions préalables qu'a mentionnées le Secrétaire général. La MINUSIL devrait veiller à coordonner ses activités électorales avec celles d'autres organismes. Nous devrons examiner de très près toute demande d'augmentation notable des ressources de la MINUSIL pour financer ses responsabilités en matière électorale.

Nous souhaitons voir une mise en place rapide de la Commission vérité et réconciliation et du Tribunal spécial. Nous nous félicitons de l'appel qui figure dans le rapport pour que la Commission soit opérationnelle le plus tôt possible, mais ces deux éléments auront la même importance pour le processus de règlement du conflit en Sierra Leone. Un retard enregistré d'un côté ne devrait pas retarder la mise en place de l'autre élément. Nous attendons des bailleurs de fonds qu'ils fournissent une aide financière à l'une et l'autre insti-

tution et nous espérons que le Bureau des affaires juridiques et le Haut Commissariat aux droits de l'homme collaboreront avec le Gouvernement pour dissiper la confusion qui pourrait avoir un effet déstabilisateur en Sierra Leone et chez les combattants quant aux rôles respectifs de la Commission vérité et réconciliation et du Tribunal spécial et quant à la question de savoir comment ces processus vont s'articuler.

Si l'on compare la situation actuelle avec la situation qui se présentait à nous il y a un an, je crois que nous devons nous sentir encouragés. Nous nous sommes fixé pour tâche d'inverser le cours d'une situation désespérée dans l'un des États les plus pauvres et les plus troublés de l'Afrique et nous avons fait des progrès. La MINUSIL, avec le soutien de la communauté internationale en a été l'élément moteur malgré les avancées et les revers. Nous rendons hommage à toute l'équipe sur le terrain ainsi qu'aux pays fournisseurs de contingents, aux organismes et aux groupes humanitaires, qui ont fait preuve de courage, de détermination et qui font un travail de plus en plus efficace.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier l'Ambassadeur Adeniji de son exposé. Nous nous félicitons de cette occasion qui nous est donnée de débattre de la situation en Sierra Leone.

La Norvège tient à réaffirmer son ferme appui au processus de paix et nous relevons avec satisfaction que des faits nouveaux positifs ont été enregistrés. Le déploiement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) dans des zones nouvelles, la libération d'un nombre important d'enfants soldats et le désarmement de plusieurs milliers d'ex-combattants représentent un progrès important pour le processus de paix.

Le processus de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de relèvement mérite une attention particulière. La Norvège se félicite de voir avancer le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et la relance du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. L'accord conclu en ce qui concerne la construction de nouveaux camps de démobilisation et la création d'une unité de désarmement mobile faciliteront encore davantage le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Nous nous félicitons de l'idée d'incorporer le Revolutionary United Front (RUF) et la Force de défense civile dans le mécanisme de surveillance du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion et dans les organes techniques.

D'importants problèmes subsistent toutefois. La réinsertion des ex-combattants, des rapatriés et des personnes déplacées dans la région qui a été déclarée sûre nécessite des mesures concrètes et exhaustives. Une coopération étroite entre le Gouvernement sierra-léonais, la MINUSIL et les autres organes de l'ONU est nécessaire. Une attention particulière devrait être accordée à la situation des ex-enfants soldats.

Pour la stabilité à long terme du pays il est crucial que des activités rémunératrices soient créées et que les ex-combattants et les populations rapatriées aient la possibilité de participer à la relance de l'économie nationale. L'extension du pouvoir civil constitue une autre condition préalable au succès du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Il faut présenter des incitations au désarmement en donnant aux citoyens un sentiment de sécurité fondamental. Nous encourageons donc fermement la MINUSIL à continuer à collaborer avec le Gouvernement sierra-léonais en vue d'étendre le pouvoir civil, aussi bien sur le plan qualitatif que sur le plan géographique.

La Norvège a annoncé qu'elle était disposée à fournir du personnel supplémentaire à la composante de police civile de la MINUSIL et nous nous préparons à envoyer prochainement en Sierra Leone un nouvel agent de police norvégien du grade de commissaire.

Le Secrétaire général a souligné le risque que le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) soit bientôt bloqué faute de ressources. Face à cette situation, la Norvège est disposée à verser une nouvelle contribution d'un demi-million de dollars au fonds de DDR en plus de la somme de 1 million de dollars que nous avons déjà versée en 1999. Mais il faut cependant que d'autres bailleurs de fonds fassent également montre d'un engagement ferme, et nous en appelons à la fois aux membres du Conseil et aux autres pour qu'ils contribuent au fonds.

La Norvège a, à ce jour, effectué un versement de 8 millions de dollars au profit des efforts humanitaires en Sierra Leone et en Guinée en 2001, et nous nous sommes engagés à un demi-million de dollars pour la création du Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

L'amélioration progressive de la situation en matière de sécurité en Sierra Leone en matière de sécurité a permis aux organismes humanitaires d'avoir accès à

des zones qui étaient jusqu'ici inaccessibles. Le retour des réfugiés a fait peser une lourde charge sur les ressources et les infrastructures dans les zones contrôlées par le Gouvernement. Il est évident qu'il est nécessaire de réinstaller les personnes déplacées et les rapatriés dans d'autres zones.

La Norvège appuie les efforts des organismes humanitaires en ce qui concerne les activités de réinstallation et de réinsertion. Il importe que les autorités locales, en coopération étroite avec les forces de maintien de la paix, assurent la protection et la sécurité nécessaires pour les populations rapatriées dans les zones qui sont reconnues sûres.

Il est essentiel également que le Gouvernement soit en mesure d'assurer des services publics de base dans les zones antérieurement contrôlées par le RUF. L'amélioration de la situation des droits de l'homme en Sierra Leone est nécessaire. La situation de nombreuses personnes déplacées est particulièrement difficile et les informations faisant état de violations du droit humanitaire international perpétrées contre la population civile font ressortir la nécessité d'un déploiement rapide et efficace de la MINUSIL et de l'établissement du pouvoir civil.

Pour terminer, nous tenons à exprimer notre satisfaction devant les efforts accomplis par l'Organisation des Nations Unies, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les gouvernements de la région, les diverses organisations non gouvernementales qui travaillent dans le pays et, notamment, les pays qui fournissent des contingents et des ressources financières.

Nous félicitons l'ONU, la CEDEAO et toutes les parties engagées dans le conflit des progrès qui ont été faits, et nous les exhortons à maintenir l'élan acquis par le processus de paix au cours des deux derniers mois.

J'ai quatre questions à poser.

Nous constatons au paragraphe 27 du rapport que le nombre total d'ex-combattants désarmés s'établit à 5 669 et que ces combattants ont remis 2 991 armes. Il me semble que le nombre d'armes est faible comparativement au nombre des combattants désarmés. L'Ambassadeur Adeniji pourrait-il nous faire part de ses observations à ce sujet et nous préciser le type et la qualité des armes rassemblées?

Deuxième question : le paragraphe 30 du rapport affirme l'importance de l'élément réinsertion du programme de DDR et souligne que les ex-combattants risquent de se livrer au banditisme ou de retourner dans la brousse si des possibilités de réinsertion adéquates ne se présentent pas. Quelle est la gravité du problème de la criminalité parmi les ex-combattants? Et l'Ambassadeur Adeniji a-t-il le sentiment que le problème empire?

Depuis le mois de mai dernier, le RUF et la Force de défense civile ont libéré plus de 12 000 enfants soldats. L'Ambassadeur pourrait-il avoir l'amabilité de nous donner des détails sur les mesures concrètes qui ont été mises en place pour subvenir aux besoins des ex-enfants soldats?

Ma quatrième et dernière question est la suivante. Le rapport du Secrétaire général indique que les commandants et les ex-combattants, aussi bien de la Force de défense civile que du RUF, n'ont pas une idée très claire de l'appui qui est fourni pour la réinsertion. Quelles mesures concrètes ont été prises pour s'assurer que les ex-combattants disposent d'informations claires et appropriées concernant les possibilités de réinsertion et d'appui?

M. Neewoor (Maurice) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le représentant du Mali d'avoir bien voulu changer de tour de parole avec moi en raison du fait qu'un travail urgent m'attend. Le Mali aurait dû normalement prendre la parole avant moi, aussi j'apprécie beaucoup son geste d'autant plus que le Mali appartient à la région de l'Afrique de l'Ouest concernée.

Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé cette séance publique sur la situation en Sierra Leone. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Adeniji, Représentant spécial du Secrétaire général en Sierra Leone, de l'excellent travail qu'il fait et également de l'exposé très détaillé qu'il nous a fait ce matin.

Ma délégation se félicite de voir que des progrès importants sont accomplis en Sierra Leone en vue du rétablissement de la paix dans le pays. Les faits récemment intervenus dans le cadre du processus de paix renforcent les perspectives de paix et de stabilité dans un avenir proche. Mais la communauté internationale devrait demeurer vigilante afin d'éviter tout dérapage du processus qui pourrait être provoqué par les principaux protagonistes du conflit, notamment le Revolutionary United Front (RUF).

Ma délégation relève avec satisfaction que la réunion d'Abuja a débouché sur des résultats positifs, en particulier en ce qui concerne le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR). Le désarmement de près de 6 000 combattants et la libération de plus de mille ex-enfants soldats, ainsi que la relance de mesures de confiance par le Gouvernement et le RUF, sont des faits encourageants qui contribuent à faire avancer la stratégie de paix en Sierra Leone.

L'engagement actuel du RUF à l'égard du processus de paix reste essentiel. Le RUF devrait être encouragé à continuer à faire montre d'un engagement ferme jusqu'à ce que le processus de paix aboutisse. Un processus renforcé de désarmement résultant de la réunion d'Abuja du 2 mai a permis à la situation générale en matière de sécurité de rester relativement calme. L'accord conclu par la Force de défense civile et le RUF constitue un encouragement salutaire dans les efforts qui sont faits pour mettre fin au conflit entre les deux parties.

Il est encourageant de relever également que tant la Force de défense civile que le RUF sont sérieusement engagés dans un processus de désarmement simultané et ont remis des quantités importantes d'armes que la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) a détruites et transformées en outils agricoles.

À mesure que se poursuivent le désarmement et la démobilisation du RUF, il est tout aussi important que le Gouvernement sierra-léonais s'engage davantage à faire avancer le processus de paix. Nous sommes encouragés par le fait que le Gouvernement sierra-léonais est disposé à répondre à certaines préoccupations du RUF, notamment la transformation du RUF en parti politique. Ce n'est que moyennant l'engagement politique du RUF qu'un règlement pacifique du conflit pourra finalement être obtenu. Nous encourageons le Gouvernement sierra-léonais à prendre d'autres mesures de confiance en vue de réinsérer pleinement les ex-combattants du RUF dans la société civile.

Ma délégation souscrit pleinement au point de vue exprimé par le Secrétaire général selon lequel l'élément réinsertion du programme de DDR demeure la clef du succès de l'ensemble du programme. Des possibilités efficaces et adéquates de réinsertion offrent la meilleure force de dissuasion contre toute reprise des activités rebelles par le RUF. Le plan de réinsertion à court terme que le Gouvernement de la Sierra Leone a mis en place pour les ex-combattants, est une mesure positive.

Mais ma délégation reste cependant préoccupée face au manque de ressources pour assurer la réussite du plan. Et à cet égard, elle s'inquiète du fait qu'aucun engagement n'ait été pris par la communauté des donateurs à la conférence des donateurs qui s'est tenue à Paris, les 11 et 12 juin, en vue de mobiliser un appui financier en faveur du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Nous espérons que l'appel du Secrétaire général à ces derniers, leur demandant de faire connaître, dès que possible, leur décision de contribuer au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs sera entendu. Il est certain qu'on ne peut permettre que le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, tellement vital au succès de l'ensemble du processus de paix, échoue, faute de ressources.

Ma délégation se félicite également du déploiement avancé de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et de la capacité de la Mission de mettre en oeuvre la deuxième phase de son concept d'opérations. Le déplacement de la MINUSIL vers la principale région productrice de diamants à Koidu montre que la MINUSIL prend le contrôle de zones jusque-là inaccessibles. La MINUSIL continue de jouer un rôle clef dans la surveillance de l'application de l'Accord d'Abuja ainsi que du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Nous attendons la mise en oeuvre par la MINUSIL de la troisième phase du concept d'opérations qui touchera à son déploiement dans des régions productrices de diamants et des zones frontalières dans les provinces orientales.

Vu l'amélioration de la sécurité sur le terrain, ma délégation est heureuse d'appendre que les préparatifs en vue de la tenue d'élections, envisagées pour le mois de décembre prochain, sont déjà en cours. La campagne intense d'éducation civique destinée à informer et à sensibiliser l'électorat doit être pleinement soutenue et encouragée. Le rôle de la MINUSIL reste décisif pour aider à l'avancée du processus électoral.

Ma délégation reste vivement préoccupée par la situation humanitaire en Sierra Leone et le sort de centaines de milliers de réfugiés dans la sous-région de l'Union du fleuve Mano. Lorsque la Sierra Leone aura retrouvé une situation normale, il est probable qu'un grand nombre de réfugiés décideront de revenir par route de Guinée. Davantage de ressources seront de

plus en plus nécessaires pour le Gouvernement de la Sierra Leone afin qu'il puisse faire face à l'arrivée des rapatriés et à la réinstallation des personnes déplacées. Le Gouvernement doit mettre en place les infrastructures et les services de base afin de permettre aux rapatriés de se stabiliser et de commencer une nouvelle vie. En dépit d'un accroissement des activités humanitaires suite au déploiement de la MINUSIL dans les zones précédemment contrôlées par le Revolutionary United Front (RUF), le Gouvernement de la Sierra Leone a encore besoin d'un appui financier et humanitaire considérable pour pouvoir installer les rapatriés et les personnes déplacées.

Avant de terminer, je voudrais rendre un hommage particulier à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et en particulier à son président actuel, le Président Konaré, du Mali, pour leurs efforts inlassables visant à instaurer la paix et le calme, non seulement en Sierra Leone, mais également dans la sous-région de l'Union du fleuve Mano et ce, en dépit de ressources très limitées. Je tiens à réitérer ici le fait que les organisations régionales et sous-régionales ont un rôle clef à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité dans leurs régions respectives. À cet égard, elles doivent être pleinement soutenues par l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale. Par ailleurs, je rends un hommage particulier aux hommes et femmes de la MINUSIL et à leur pays d'origine pour leur importante contribution au rétablissement de la paix et de la stabilité en Sierra Leone.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais d'abord remercier le Secrétaire général de son dixième rapport sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), et son Représentant spécial, M. Adeniji, pour son exposé complémentaire. Le contenu du rapport est exhaustif, positif et encourageant, et favorise le renforcement de la confiance de la communauté internationale, notamment du Conseil de sécurité, à l'égard du processus de paix en Sierra Leone. Je voudrais également vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance publique dans la mesure où l'attention continue du Conseil et ses encouragements tout à fait opportuns aideront beaucoup à maintenir l'élan de la paix en Sierra Leone.

Le maintien de l'élan de la paix en Sierra Leone dépend considérablement de la stabilisation de la situation militaire et de la sécurité dans ce pays. Nous encourageons le Revolutionary United Front (RUF) à appliquer les accords pertinents, y compris l'Accord de cessez-le-feu, et nous estimons que des efforts sont nécessaires pour empêcher la Force de défense civile de se livrer à d'autres provocations, et ce, pour ne pas fournir au RUF un prétexte pour violer les accords. Il nous faut également prendre en charge les préoccupations du RUF à l'égard des questions de sécurité vu qu'à long terme, cela facilitera le rétablissement rapide de la paix en Sierra Leone.

Le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion constitue un des aspects essentiels du processus de paix en Sierra Leone. Les efforts en matière de désarmement ont pris un bon élan. Nous espérons que le comité mixte tripartite continuera de jouer son rôle, mais, comme cela est mentionné dans le rapport, comparé au désarmement, le travail de réinsertion est plus complexe, nécessitant non seulement des efforts à court terme, mais également une planification à long terme. Nous espérons que le comité mixte tripartite déploiera davantage d'efforts à cet égard.

Je voudrais également mentionner la question de la fourniture de fonds. Nous avons noté que la conférence des donateurs, tenue le 11 juin à Paris, a donné des résultats positifs. Nous demandons aux donateurs de fournir dès que possible une aide d'urgence à la Sierra Leone en faveur du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Cela sera très important pour la réalisation systématique de ce programme par la Sierra Leone.

La Chine est globalement satisfaite du travail récent de la MINUSIL et du Représentant spécial, M. Adeniji. La MINUSIL a en particulier amélioré ses contacts avec la population locale. Nous soutenons les efforts que la MINUSIL déploie dans le cadre du processus de paix. Lorsque les conditions le permettront, il faudra que le programme graduel d'opérations de la MINUSIL s'effectue dans les délais, car il est établi que la paix en Sierra Leone dépend du déploiement intégral de la MINUSIL sur le territoire de ce pays.

Nous tenons à saluer le travail préparatoire réalisé en vue d'élections, par le Gouvernement de la Sierra Leone. Nous appuyons la fourniture par l'ONU d'une assistance technique et logistique à ce dernier. À cet égard, le Conseil de sécurité devrait également encourager la MINUSIL à fournir une aide dans les limites de ses capacités.

Nous espérons également que la Commission de la vérité et de la réconciliation et le Tribunal spécial seront rapidement mis en place et commenceront leurs travaux. La Chine a déjà décidé de fournir une aide matérielle au Tribunal spécial. Nous espérons également que le Gouvernement de la Sierra Leone accroîtra sa capacité de rétablir l'autorité de l'État, stabilisera son économie et réglera comme il se doit les questions humanitaires sur le territoire de ce pays.

Je voudrais maintenant parler de la région dans son ensemble. Les problèmes de l'Afrique de l'Ouest doivent être réglés de façon intégrée et globale. Alors que nous portons notre attention sur le processus de paix en Sierra Leone, nous ne devons pas oublier les autres facteurs d'instabilité dans la région. Les problèmes au Libéria sont particulièrement préoccupants. Le conflit armé dans la partie septentrionale du Libéria pourrait déclencher une nouvelle catastrophe sécuritaire et humanitaire et avoir des incidences sur le processus de paix en Sierra Leone. À cet égard, nous devons être extrêmement vigilants. Nous souhaitons saluer la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour les efforts inlassables qu'elle déploie afin de régler les problèmes qui se posent dans la région de l'Union du fleuve Mano et nous appuyons ses efforts pour encourager le dialogue politique entre les dirigeants de la Sierra Leone, de la Guinée et du Libéria, en vue de stabiliser la situation tendue dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais indiquer que nous avons un total de 21 orateurs inscrits sur la liste, et nous devons terminer ce débat ce matin parce que nous avons une autre réunion prévue pour cet après-midi. Je demande à mes collègues de bien vouloir écourter dans toute la mesure possible leurs interventions.

M. Medjoub (Tunisie) : Je répondrais à vos voeux, Monsieur le Président. Je vous remercie d'avoir bien voulu organiser cette séance publique sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), et je remercie l'Ambassadeur Adeniji de nous avoir présenté le dixième rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui. Ma délégation tient à exprimer son appréciation de ce rapport qui, outre son caractère particulièrement exhaustif et sa richesse en informations, nous présente une analyse approfondie des défis à relever en Sierra Leone et de la stratégie à adopter à court et à moyen terme pour assurer le succès du processus de paix dans ce pays.

Il va de soi, et il va sans dire, que ma délégation a pris connaissance, avec satisfaction et soulagement certains, des progrès sensibles dans la mise en oeuvre du processus de paix signalés dans le rapport du Secrétaire général, progrès qui confirment l'évolution positive de ce processus depuis les réunions d'Abuja tenues au mois de mai et au début du mois courant. Nous ne pouvons donc que souscrire à la conclusion du Secrétaire général selon laquelle la double approche, militaire et politique, adoptée par la communauté internationale et le Gouvernement sierra-léonais a commencé à porter ses fruits.

Cependant, nous ne sommes pas encore au stade où l'on pourrait soutenir avec certitude que cette tendance positive est désormais irréversible. Les préoccupations exprimées par le Secrétaire général sont une indication claire que le processus de paix est encore fragile et que la vigilance doit demeurer de mise.

Ma délégation est certes rassurée par le fait que le Secrétaire général et la MINUSIL aient déjà entamé les préparatifs aux prochaines étapes critiques du processus de paix, dont surtout la troisième phase de concept d'opération de la Mission. Nous sommes également encouragés par les mesures entreprises et envisagées par le Gouvernement sierra-léonais en vue de faire progresser ce processus, s'agissant en particulier de celles ayant trait au dialogue politique avec le Revolutionary United Front (RUF), à la mise en oeuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, au rétablissement de l'autorité de l'État et aux activités de relèvement.

Toutefois, les difficultés persistantes, qui sont essentiellement d'ordre financier, risquent d'ébranler le processus dans son ensemble, surtout qu'elles affectent des activités aussi vitales que celles du désarmement, de la démobilisation et surtout de la réinsertion des anciens combattants, des personnes déplacées et des réfugiés; du rétablissement de l'autorité de l'État; de l'organisation des élections; du développement et du redressement économique à long terme du pays.

Nous exhortons donc la communauté internationale à continuer à se ranger aux côtés du peuple sierra-léonais et à lui apporter tout l'appui politique et financier nécessaire. Les investissements considérables, que la communauté internationale, et la communauté des donateurs en particulier, ont consenti durant les 10 dernières années en faveur de la paix en Sierra Leone, n'auraient eu, en fin de compte, aucun sens s'ils

n'étaient pas consolidés au moment le plus critique du processus de paix dans ce pays.

Ma délégation est également d'avis que le volet politique doit être maintenu comme l'une des priorités majeures dans la recherche d'une solution définitive au conflit sierra-léonais. La Tunisie s'associe à cet égard à l'appel du Secrétaire général au Gouvernement sierra-léonais et aux dirigeants du RUF de continuer à travailler résolument et de bonne foi dans ce sens. Ma délégation estime également que les préoccupations exprimées par le RUF au sujet de sa sécurité et de son avenir politique, et au sujet de la Commission de la vérité et de la réconciliation et du Tribunal spécial, devraient être prises en considération. L'objectif est de concilier l'impératif de la primauté du droit et les exigences politiques pour prévenir tout risque de réversion du processus de paix.

Nous estimons également que la situation en Sierra Leone ne pourrait être résolue durablement qu'une fois que la sécurité sera rétablie dans la région. Je voudrais, à cet égard, joindre ma voix à celle du Secrétaire général et à celle d'autres orateurs pour appeler les dirigeants des pays de l'Union du fleuve Mano à entamer le plus tôt possible un dialogue politique, sous l'égide de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, en vue de parvenir à une solution commune et concertée à la situation inquiétante sur le plan de la sécurité dans leur région.

Je voudrais terminer en indiquant que ma délégation attend avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général, qui comprendra ses recommandations relatives à l'augmentation des effectifs militaires de la MINUSIL afin de lui permettre d'exécuter les prochaines phases de son concept d'opérations, phases qui s'annoncent critiques, puisqu'il s'agira du déploiement de la Mission dans les zones diamantifères et dans l'ensemble du pays pour contribuer à la tenue des élections en Sierra Leone.

M. Kuchinsky (Ukraine) (*parle en anglais*) : Nous voudrions souhaiter une chaleureuse bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), l'Ambassadeur Adeniji, et le remercier de l'exposé exhaustif qu'il a fait pour présenter le rapport du Secrétaire général. Nous souhaitons également la bienvenue au commandant de la Force.

Nous voudrions dire que les événements positifs intervenus récemment, y compris les progrès réalisés dans le processus de paix et l'amélioration de la situation en matière de sécurité en Sierra Leone, fournissent une occasion unique au Gouvernement sierra-léonais et à la communauté internationale de poursuivre avec détermination les efforts qu'ils déploient en vue de restaurer une paix et une stabilité durables dans ce pays. Les progrès accomplis dans le cadre du processus de paix en Sierra Leone témoignent du fait que la double approche que constitue la stratégie de la communauté internationale a commencé à porter ses fruits.

Toutefois, il existe un certain nombre de défis à propos desquels il nous faut rester très vigilants si nous voulons préserver et faire avancer l'élan obtenu. Je voudrais brièvement évoquer ces défis.

Tout d'abord, il est essentiel d'établir progressivement la sécurité à travers le pays. Nous sommes encouragés de voir que la MINUSIL a réussi à mettre en place les premières phases de son concept d'opération et nous attendons avec intérêt le nouveau déploiement de la MINUSIL dans le reste du pays lors des prochaines étapes.

Deuxièmement, la mise en œuvre réussie du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion qui demeure un élément clef du processus de paix dans son ensemble. Le rapport du Secrétaire général présente les problèmes qui subsistent dans ce domaine, s'agissant notamment de la réinsertion, et souligne la nécessité d'une assistance accrue de la communauté internationale. À la séance d'aujourd'hui, nous avons entendu M. Adeniji et les membres du Conseil parler clairement de l'importance d'une réaction rapide et suffisante au problème du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion.

Le rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays est un autre élément crucial de la stabilisation en Sierra Leone. Des mesures importantes ont certes déjà été prises par le Gouvernement, avec l'assistance de la MINUSIL, en vue de rétablir l'administration de l'État et les services publics dans certaines parties du pays, mais il reste encore beaucoup à faire pour étendre encore davantage l'autorité de l'État et l'ordre public, promouvoir la réconciliation et assurer le redressement et la réinsertion à long terme.

Il est essentiel de relever ces défis afin de créer un environnement propice à des élections libres et justes, l'un des principaux objectifs du processus de paix. Dans le contexte des préparatifs électoraux actuels de

la Commission électorale nationale, nous nous félicitons du rôle accru de l'ONU à l'appui de ce processus.

Le Secrétaire général traite dans son rapport de la dimension régionale de la situation en Sierra Leone, particulièrement des conflits dans l'Union du fleuve Mano ainsi que du retour en toute sécurité des réfugiés et des personnes déplacées, qui demeure très préoccupant. La crise humanitaire et politique qui se poursuit dans la sous-région montre encore à quel point il est urgent d'y rétablir la sécurité et la stabilité par le biais d'un dialogue politique entre les pays de l'Union du fleuve Mano.

Nos vibrantes éloges vont au personnel militaire et civil de la MINUSIL pour sa contribution aux progrès réalisés jusqu'ici en Sierra Leone et particulièrement dans les domaines de l'établissement de la sécurité, de la promotion du désarmement et de la démobilisation, l'aide fournie au Gouvernement afin de rétablir son autorité légitime et la primauté du droit dans tout le pays ainsi que son appui dans les domaines de l'information publique et des droits de l'homme. Il n'y a pas de domaines dans lesquels la MINUSIL ne joue pas un rôle. Mon pays est particulièrement fier d'être de ceux qui fournissent des contingents à cette mission importante de maintien de la paix.

L'ONU et la communauté internationale ont investi des efforts et des ressources considérables pour que la paix et la stabilité règnent. Aujourd'hui, il est absolument indispensable que la communauté internationale continue d'appuyer fermement les signes de paix et de stabilité qui voient le jour dans le pays.

M. Ryan (Irlande) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons la bienvenue au Conseil au Représentant spécial du Secrétaire général l'Ambassadeur Adeniji et nous le remercions de son exposé très utile. Nous nous félicitons également de la présence du Secrétaire d'État suédois Dahlgren et le félicitons de sa nomination récente comme Représentant spécial de l'Union européenne en Afrique occidentale. Nous nous réjouissons d'entendre l'exposé de la visite de haut niveau de l'Union, qu'il a dirigée en Afrique occidentale du 29 au 31 mai.

Nous sommes encouragés par l'idée du Secrétaire général, renforcée par l'Ambassadeur Adeniji ce matin, que la situation en Sierra Leone mérite un optimisme prudent mais qu'il faut également faire preuve d'une vigilance continue. Il est clair que la double approche, qui comprend le déploiement avancé de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et l'ouverture d'un dialogue politique avec le Revolutionary United Front (RUF), a permis des progrès tangibles.

Il nous faut veiller à ce que, loin de disparaître, cet élan soit profitable. Le Conseil devrait continuer d'exercer une pression afin de s'assurer que le RUF a modifié son approche et soit passé des balles aux bulletins de votes. À cet égard, l'Irlande se félicite des mesures pratiques récemment prises par le Gouvernement de la Sierra Leone afin de faciliter la transformation du RUF en parti politique.

En dépit des avancées territoriales importantes qui ont été assurées et consolidées par la MINUSIL, on reste justement préoccupé par les rapports qui font état d'attaques récentes par les Forces de défense civiles. En effet, des informations nous sont parvenues samedi dernier selon lesquelles le RUF menace de retirer sa coopération si, selon lui, les allégations d'attaques perpétrées par les Forces de défense civiles ne font pas l'objet d'une enquête suffisamment approfondie.

Le processus de paix ne peut guère dépendre des exigences du RUF mais il existe ici une véritable préoccupation. Il est fondamental que les Forces de défense civiles et le RUF soient également conscients de leur obligation commune de faciliter les activités de la MINUSIL et de se désarmer conformément à l'accord conclu le 15 mai à Freetown. Il est en conséquence important que le Conseil envoie un message ferme au RUF et aux Forces de défense civiles. Ils doivent respecter les termes des accords conclus à Abuja le 2 mai et à Freetown le 15 mai en toute bonne foi, complètement et simultanément.

L'Irlande se félicite de l'achèvement heureux et opportun du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) dans les districts de Kambia et de Port Loko. Je suis particulièrement satisfait de ce que M. Adeniji a dit du succès de l'opération pilote à Kambia. Elle était exemplaire et nous espérons qu'elle aura un impact sur le processus plus large, y compris sur la frontière qui sépare la Sierra Leone de la Guinée. Nous constatons que les camps DDR dans la région de Kono, près de Koidu, et à Bonthe seront bientôt opérationnels, et nous espérons voir bientôt les progrès du désarmement dans ces régions clefs. Nous souscrivons complètement à l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle le programme de DDR est fondamental pour tous les aspects du processus de paix.

Le Secrétaire général a parfaitement raison de se concentrer sur les lacunes qui subsistent dans le programme de réinsertion et de dire dans son rapport qu'il faut prévoir une disposition permettant de retrouver les ex-combattants afin de réussir leur réinsertion dans la société. Nous nous félicitons du travail réalisé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) avec la Commission nationale pour la réinstallation, la réhabilitation et la reconstruction, afin de créer des débouchés rémunérateurs pour les ex-combattants de la région de Kambia. Il est également important, comme le note le Secrétaire général, que des campagnes de sensibilisation soient mises sur pied à l'attention des ex-combattants afin qu'ils soient parfaitement au courant de ce que signifie l'appui à la réinsertion. Nous avons pris bonne note des commentaires du Secrétaire général sur les besoins de financement du programme de DDR.

L'Irlande se félicite de la réunion très positive qui a eu lieu entre les Présidents Kabbah et Conté le 3 juin, au cours de laquelle les deux présidents ont convenu de rouvrir la route entre Forecariah en Guinée et Kambia en Sierra Leone. Une étroite coopération continue entre les Gouvernements de la Sierra Leone et de la Guinée est fondamentale pour l'établissement de la stabilité dans la zone frontalière.

Nous souscrivons pleinement à l'opinion exprimée par la Chine selon laquelle les relations régionales sont au cœur des problèmes humanitaire et politique dont souffre la sous-région mais qu'elles constituent également une solution à ces mêmes problèmes. À cet égard, nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général aux trois dirigeants de l'Union du fleuve Mano afin qu'ils engagent un dialogue politique. Nous appuyons vivement la perspective présentée par le Sous-Secrétaire général Fall au Conseil le 14 mai après la mission interinstitutions qu'il a menée en Afrique occidentale. L'Irlande salue vivement les efforts immenses de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour établir une paix régionale.

Hélas, la Sierra Leone, en plus et, en grande partie, à cause de la violence effrayante dont elle a été victime demeure en bas des indicateurs du développement économique. Les activités militaires sont en cours mais il importe de ne pas oublier la tâche urgente de la reconstruction.

Le rétablissement de l'autorité de l'État, la fourniture des services de base, la tenue d'élections régulières et libres et l'établissement d'une bonne gestion des affaires publiques sont des tâches essentielles. Nous sommes encouragés, à cet égard, par l'amélioration du niveau de coordination entre la MINUSIL et les parties du système des Nations Unies relatives au développement et à la situation humanitaire. L'Irlande a exprimé officiellement au Conseil notre désir de voir une approche coordonnée à l'ONU, au Siège et sur le terrain, et notre conviction qu'un point d'entrée pour la dimension du développement soit assuré à tous les niveaux. La nomination d'un Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la gouvernance et la stabilisation en Sierra Leone, M. Alan Doss, a eu un effet positif, et nous saluons son bon travail.

La pierre angulaire de la reconstruction nationale sera le pardon individuel et la réconciliation nationale. La Commission vérité et réconciliation aura un rôle fondamental à jouer à cet égard, et j'ai été heureux d'entendre M. Adeniji souligner ce point antérieurement. Mais la justice aussi sera nécessaire. Nous sommes encouragés par les progrès réalisés récemment en matière d'engagements financiers pour le Tribunal spécial pour la Sierra Leone. J'espère que l'Irlande sera très rapidement en mesure de promettre un engagement à ce sujet. Nous espérons vivement que d'autres donateurs combleront rapidement le manque actuel. Comme le Secrétaire général l'a souligné hier au Conseil pendant le déjeuner, il serait capital d'éviter d'installer le Tribunal spécial puis, à cause de problèmes financiers, d'être obligé un jour de suspendre ses travaux, peut-être même à mi-chemin.

Pour terminer, permettez-moi de rendre hommage à l'excellent travail accompli par le personnel de la MINUSIL et des institutions de l'ONU sur le terrain. Il y a un an, le degré d'optimisme prudent ressenti aujourd'hui aurait été inconcevable. Ce sont le courage politique et la clairvoyance du Gouvernement sierra-léonais, et la détermination correspondante du Conseil et des soldats de la paix qu'il a déployés, qui nous ont menés jusqu'ici. Nous espérons sincèrement que lorsque nous examinerons la prochaine étape, la prochaine phase cruciale du désarmement, la situation se sera encore améliorée.

M. Cunningham (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je suis particulièrement heureux de voir ici le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Adeniji, et le général Opande, dans un contexte où, comme

d'autres l'ont dit, il y a de vraies raisons d'être encouragé. Il est bon aussi de voir que le Secrétariat, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2001/627) et comme l'a dit dans son excellent exposé M. Adeniji, s'embarque dans une planification stratégique : un plan visant à étendre l'autorité du Gouvernement sierra-léonais à tout le territoire national; la tenue d'élections libres et régulières, et la restitution au peuple de la Sierra Leone des richesses minérales auxquelles il a droit. Ces éléments sont certainement cruciaux pour consolider la paix.

D'autres ont rappelé qu'il y a à peine un an, la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) avait été presque chassée de la Sierra Leone et que le Gouvernement avait été quasiment écarté du pouvoir par les rebelles soutenus par le Libéria, et qu'il y a moins d'un an que le départ de certains contingents a fait naître la crainte que la MINUSIL pourrait n'être jamais dotée en personnel et en fait qu'elle pourrait s'effondrer totalement. Aujourd'hui, la MINUSIL s'est ressaisie. Elle obtient les résultats souhaités par le Conseil.

Il y a un an, le peuple de la Sierra Leone avait l'air impuissant face à une des insurrections les plus violentes du monde, mais aujourd'hui il peut se tourner vers l'avenir avec au moins un degré d'optimisme prudent, comme le dit le rapport du Secrétaire général.

C'est un véritable succès : un succès pour le Conseil, pour l'ONU, pour les dirigeants de la MINUSIL et pour les pays qui fournissent des contingents.

Alors que la MINUSIL atteint son plafond autorisé, il est important que l'ONU continue d'étendre sa zone d'opération et que le Gouvernement sierra-léonais arrive derrière la MINUSIL en rétablissant de manière crédible l'autorité de l'État, ceci couplé à une activité internationale accrue dans le secteur humanitaire et dans celui des droits de l'homme.

En tant qu'auteur de la résolution 1315 (2000) prévoyant le Tribunal spécial, je voudrais dire un mot particulier à ce sujet, parce que cela n'a pas été abordé de manière très évidente dans l'exposé, bien que d'autres en aient parlé. Il y a 10 mois, le Conseil décidait qu'il voulait que les principaux responsables des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité en Sierra Leone soient traduits en justice. Cela signifie un groupe étroitement défini de dirigeants dont les actions les ont empêchés de participer à la vie politique du pays. Cela signifie un processus limité qui tiendra un petit nombre de dirigeants responsables, tout en permettant au reste de la Sierra Leone de poursuivre la vie politique du pays. Nous regrettons que ce projet essentiel soit devenu une affaire extrêmement compliquée, longue, coûteuse et peu concluante. Nous devons progresser sur ce point.

Maintenant, nous sommes enfin saisis d'une nouvelle démarche plus viable et d'un coût raisonnable. Le Secrétaire général a récemment renouvelé son appel au financement. Mon gouvernement exhorte tous nos partenaires, et tous ceux qui sont intéressés par la justice, à se joindre à nous en contribuant aux fonds pour le Tribunal afin que nous puissions le transformer en réalité. La prochaine étape doit être que le Tribunal dise qui il a l'intention de traduire en justice. À notre avis, ceci devrait commencer immédiatement par une personne dont nous savons qu'elle est en détention et qui, nous en convenons tous, devrait être traduite en justice : Foday Sankoh.

Nos délibérations sur le Tribunal spécial et les difficultés que nous éprouvons à le faire exister se déroulent sur la toile de fond d'un nouveau rapport sur le Tribunal pénal international pour le Rwanda. Ce rapport, rédigé par l'International Crisis Group, nous dit qu'une équipe de 800 personnes, travaillant pendant sept ans, à un coût de 90 millions de dollars par an, a produit neuf condamnations, avec 43 suspects attendant toujours un jugement et avec un certain nombre de suspects principaux toujours en fuite. Le rapport de l'International Crisis Group, que je recommande à mes collègues, nous dit que nous nous devons éviter les erreurs commises dans ce cadre alors que nous créons le Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

Les Ambassadeurs Greenstock et Ryan, et d'autres, ont parlé de l'importance de mettre en place la Commission vérité et réconciliation, mais aussi de la nécessité de la faire naître en même temps que le Tribunal spécial. Nous sommes d'accord : ces deux éléments du processus de justice doivent être créés. Ils doivent tous deux devenir réalité. Le Tribunal spécial est un élément que nous considérons comme particulièrement important.

Nous avons entendu quelques réserves sur la sagesse qu'il y aurait à créer le Tribunal spécial, étant donné l'attachement déclaré du Revolutionary United Front (RUF) au processus de paix. Mais nous pensons qu'il n'y a pas de contradiction entre la poursuite de la

paix et la poursuite de la justice; en fait, elles doivent aller ensemble. Laisser entendre que nous devons laisser de côté un appel à la justice en faveur du désir de la paix, à notre avis, serait répéter les erreurs du passé.

Le Secrétaire général a évoqué des préoccupations sérieuses au sujet du manque de ressources pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion. Il aussi insinué que si les contributions volontaires ne sont pas versées, il demandera des fonds alimentés par des quotes-parts. Avancer dans le désarmement, la démobilisation et la réinsertion est certainement un élément fondamental du processus; d'ailleurs, la situation à laquelle nous sommes maintenant confrontés a été décrite par M. Adeniji et est, comme il l'a dit, une indication de succès. Cela a créé un problème. Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion ne relèvent pas, en fin de compte, de la responsabilité du Conseil de sécurité et nous nous demandons si des fonds alimentés par des quotes-parts sont le meilleur moyen de satisfaire le besoin qui existe. Nous notons que la conférence des donateurs tenue à Paris a envoyé des signaux encourageants. Nous nous associons aux autres en exhortant avec insistance les donateurs à apporter des contributions claires au fonds spécial afin de placer cet effort sur une base sûre.

J'ai souligné quelques sujets de préoccupations pour mon gouvernement, mais je l'ai fait avec la conviction qu'une politique qui fonctionne a besoin d'être peaufinée. Je salue le Secrétaire général, M. Adeniji et le commandant de la Force, le général de corps d'armée Opande, ainsi que les hommes et les femmes de la MINUSIL pour leur dévouement à la paix en Sierra Leone, et je les assure de notre appui continu.

Mme Lee (Singapour) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous exprimer ma reconnaissance d'avoir organisé cette réunion. Je remercie le Secrétaire général de son dixième rapport sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) (S/2001/627), qui définit avec à-propos les questions à examiner en ce moment crucial. Je remercie aussi le Représentant spécial du Secrétaire général, M.Adeniji, de son exposé détaillé et très utile.

Tandis que la situation s'améliore en Sierra Leone, il n'est pas trop tôt pour envisager les moyens par lesquels l'économie de ce pays pourra finir par devenir autonome. À cet égard, l'exportation des diamants sierra-léonais jouera un rôle clé. Il est donc impératif que le Gouvernement sierra-léonais puisse établir un contrôle véritable sur les principales zones diamantifères, telles que le district de Kono. À ce titre, le processus de désarmement qui va prochainement se réaliser dans les districts de Kono et de Bonthe devrait être surveillé de près.

En même temps, il ne faut pas oublier que la mauvaise gestion des ressources de diamants par les administrations antérieures avait été l'une des causes profondes du conflit en Sierra Leone. Une nouvelle possibilité existe à présent d'établir un meilleur système et il ne faut pas la laisser passer. Singapour s'associe donc à l'appel lancé par le Secrétaire général pour que le Gouvernement sierra-léonais accorde toute l'attention voulue à cette question.

La région de Kono est aussi le bastion traditionnel du Revolutionary United Front (RUF). La possibilité que la MINUSIL aura de se déployer efficacement dans cette région et le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion revêtent de ce fait une importance accrue.

Nous relevons que pendant la période considérée les résultats obtenus par le RUF ont été encourageants sans être parfaits. Ma délégation pense que le RUF est prêt à coopérer en partie en raison des pourparlers qu'il continue de mener avec le Gouvernement sierra-léonais et la MINUSIL et en raison du nouvel engagement pris par la Force de défense civile. Ces pourparlers ont permis d'examiner certaines des préoccupations du RUF, notamment celles qui se rapportent à la Commission de vérité et réconciliation, au Tribunal spécial et aux possibilités de réinsertion.

Ma délégation approuve l'idée d'un engagement constant de toutes les parties dans le processus de paix. Ceux qui ont des préoccupations légitimes devraient avoir la possibilité de les exprimer et ces préoccupations devraient être prises en compte le plus rapidement possible. Parmi les préoccupations exprimées, il a eu la question des mauvais traitement infligés aux anciens combattants lorsqu'ils retournent dans leurs collectivités d'origine. De pareils traitements pourraient encourager les anciens combattants à reprendre les armes. Comme il est indiqué au paragraphe 30 du rapport du Secrétaire général,

> « L'élément réinsertion du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion est la clef du succès de l'ensemble du programme. »

Il est donc important de répandre un message de tolérance et de réconciliation parmi la population de la Sierra Leone. La branche d'information de la MINUSIL est tout à fait essentielle pour l'ensemble du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, mais en même temps que le message de la tolérance est communiqué au peuple sierra-léonais, on ne peut faire preuve de tolérance à l'égard des fauteurs de troubles qui saboteraient le processus de paix. Le rapport Brahimi note que l'Organisation des Nations Unies

> « doit être prête à affronter avec succès (les groupes de fauteurs de troubles), dès lors qu'elle entend enregistrer des succès durables en matière de maintien de la paix ou de consolidation de la paix dans des situations de conflit interne ou transnational ».

Le processus de paix en Sierra Leone a déjà été interrompu plus d'une fois. Même si nous continuons à faire preuve de diligence pour empêcher que de tels évènements ne se reproduisent, nous devons également faire bien comprendre que toute tentative de saboter le processus de paix, d'où qu'elle vienne, ne sera pas tolérée.

Nous voudrions également exprimer notre satisfaction du rôle actif joué par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans ce domaine. Singapour s'associe à l'appel lancé par la CEDEAO et par le Secrétaire général pour que les chefs d'État de l'Union du fleuve Mano se réunissent. Le dialogue entre les États est particulièrement important pour résoudre le problème des réfugiés qui afflige actuellement les trois pays membres de l'Union du fleuve Mano. Nous souscrivons à l'observation que le Secrétaire général fait au paragraphe 22 de son rapport en date du 23 mai, publié sous la cote S/2001/513, au sujet de cette question, et selon laquelle la présence et les mouvements des réfugiés et des personnes déplacées

> « pèsent lourdement sur les pays et les communautés d'accueil, ainsi que sur l'environnement, et peuvent compliquer une situation déjà précaire».

Ma délégation se réjouit par conséquent à la perspective d'un retour rapide des réfugiés et des personnes déplacées vers leurs foyers d'origine lorsque le moment sera propice.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que Singapour soutient les bons offices du Secrétaire général, le travail excellent qui est fait en Sierra Leone et, en particulier le personnel de la MINUSIL que dirige de façon très compétente le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Adeniji. Le Conseil de sécurité a la possibilité de transformer la situation de la Sierra Leone, déplorable il y a encore un an, en une réussite. Mais le moment n'est pas venu de nous reposer sur nos lauriers; au contraire, le moment est venu de redoubler d'efforts face à l'ampleur des tâches qui restent à accomplir.

Le Conseil de sécurité doit demeurer saisi de la question.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je tiens à exprimer mes remerciements pour la présentation du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) qui nous a été faite par son Représentant spécial, M. Oluyemi Adeniji.

La délégation colombienne relève avec satisfaction les progrès importants qui ont été signalés dans le dixième rapport du Secrétaire général de même que l'appui et la coopération considérables fournis par la MINUSIL aux autorités de ce pays. L'action de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui a coparrainé l'Accord d'Abuja en décembre dernier a joué un rôle fondamental dans ce processus.

Je voudrais faire quelques brefs commentaires à cet égard. Premièrement, ma délégation considère que la Mission des Nations Unies en Sierra Leone a évolué avec succès vers une étape de plus en plus complexe en introduisant de nouveaux éléments, en en renforçant d'autres et en préparant les plans futurs de déploiement. Nous approuvons l'intention manifestée par le Secrétaire général d'étudier le rôle des conseillers de la police civile de l'ONU et de répondre de manière favorable à la demande d'assistance électorale. Nous nous réjouissons de savoir qu'il est possible aujourd'hui d'envisager la tenue de ces élections vers la fin de l'année.

Deuxièmement, la présence de la MINUSIL dans les zones antérieurement contrôlées par le Revolutionary United Front (RUF), notamment sur certains points de la frontière avec la Guinée, de même que l'intensification des patrouilles dans le district de Kono et dans d'autres zones diamantifères démontre

l'engagement qui a été pris par tous les membres de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la paix en Sierra Leone et de la stabilité de l'Afrique de l'Ouest. Il appartient aux autorités de Freetown de répondre à cette preuve d'appui donnée par la communauté internationale en rétablissant de façon visible l'autorité de l'État en fournissant des services de base à la population et en organisant les prochaines élections.

Troisièmement, ma délégation reconnaît les efforts que le Gouvernement du Président Kabbah a déployés pour favoriser une entente avec les rebelles, comme cela s'est manifesté par l'annonce faite cette semaine de la libération d'un groupe important de membres du RUF qui se trouvaient en prison. Nous l'exhortons à poursuivre les pourparlers au sein du Comité mixte et à faciliter la transformation de ce mouvement en un parti politique. Il faut de même accélérer les préparatifs en vue de la mise en place de la Commission vérité et réconciliation, mais nous nous demandons s'il appartient vraiment au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés de recueillir les fonds nécessaires à la mise en place de cette Commission. Nous aimerions entendre les commentaires de l'Ambassadeur Adeniji sur ce point.

En ce qui concerne la question de la justice, nous pensons que les deux éléments que sont la Commission vérité et réconciliation et le Tribunal spécial doivent fonctionner sur la base d'un principe de complémentarité, c'est-à-dire, reconnaître leurs responsabilités respectives, mettre en œuvre la justice et faire échec à l'impunité. La Colombie, à tous égards, est l'un des pays qui s'intéresse beaucoup à la justice. Nous pensons qu'il ne peut y avoir de contradiction entre la recherche de la paix et la recherche de la justice.

Quatrièmement, plusieurs délégations ont déjà fait état de la situation humanitaire délicate qui règne dans le pays. Cette situation continue de nous préoccuper. Nous nous bornerons à dire pour le moment qu'en faisant participer les dirigeants du RUF, on donne un autre exemple de l'interaction croissante de l'Organisation des Nations Unies avec des intervenants armés non-étatiques. Nous pensons que cette relation doit être mise à profit également pour les inciter à respecter les normes de droit international humanitaire dans les zones qu'ils contrôlent et où se déroulent des infractions quotidiennes. C'est une façon de protéger les civils par le biais de la persuasion qui ne suppose aucune modification du mandat de la Mission et qui devrait faire l'objet d'un engagement sans réserve.

Enfin, nous tenons à nous associer aux délégations qui ont exprimé leur appui à l'égard de la façon dont le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion est mis en oeuvre. Nous pensons, avec le peuple sierra-léonais, que, dans la mesure où des ressources considérables ont déjà été engagées dans le déploiement de la mission de paix, il faut également renforcer le financement de ce programme. Les bénéfices de la paix doivent se traduire concrètement par des possibilités offertes aux ex-combattants et être manifestement plus intéressants que les bénéfices illusoires de la guerre.

M. Ouane (Mali) : Monsieur le Président, je voudrais, d'emblée, vous remercier d'avoir organisé une réunion publique du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la situation en Sierra Leone. Nous sommes reconnaissants, à cet égard, au Secrétaire général pour son dixième rapport sur la question sous examen et nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Adeniji, pour son exposé complémentaire de mise à jour très utile. Nous saluons la présence du commandant de la Force de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et celle du Représentant spécial de l'Union européenne pour l'Afrique de l'Ouest.

Depuis la deuxième réunion du Comité des six du Conseil de médiation et de sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), avec l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement sierra-léonais et le Revolutionary United Front (RUF), tenue le 2 mai 2001 à Abuja, le processus de paix en Sierra Leone a connu une évolution constructive. Les progrès enregistrés dans les domaines de désarmement, de désarmement et de réinsertion (DDR), de la libération des enfants, de la multiplication des rencontres entre les parties impliquées et leur engagement à faire avancer le processus de paix sont des éléments qui pourraient déboucher sur une paix durable et définitive, attendue de longue date en Sierra Leone.

À cet égard, j'aimerais faire trois séries d'observations.

Premièrement, c'est pour encourager le Gouvernement sierra-léonais et les dirigeants du RUF à continuer résolument et de bonne foi à travailler dans le sens de la paix. Ma délégation ne perd pas de vue les difficultés qui jalonnent encore le processus de paix en Sierra Leone, en particulier le risque de dérapage du

programme de DDR, faute d'un financement suffisant. C'est pourquoi, nous ne cesserons jamais de plaider pour que les Nations Unies assurent le financement de ce vaste programme dont la réussite sera déterminante pour une paix définitive en Sierra Leone. Dans la même veine, nous nous faisons écho de l'appel du Secrétaire général en direction de tous les membres de la communauté internationale afin qu'ils contribuent avec urgence et générosité au fonds d'affectation spéciale ouvert pour ce programme.

Ma délégation partage l'avis selon lequel les Sierra-Léonais doivent continuer à faire preuve de tolérance et de volonté d'oublier afin d'amorcer l'incontournable processus de réconciliation nationale. À cet effet, la création de la Commission vérité et réconciliation ainsi que celle du Tribunal spécial peuvent y contribuer. Toutefois, nous attirons l'attention sur les conséquences néfastes d'une justice partiale sur le processus de paix en cours.

Ma deuxième remarque, c'est pour dire que ma délégation demeure confortée dans sa conviction qu'il n'y a pas de solution militaire à la crise en Sierra Leone. Le dialogue amorcé par le Gouvernement et le RUF s'oriente de plus en plus sur des questions politiques. À cet égard, nous notons avec satisfaction les facilités que le Gouvernement a accordées au RUF en vue de sa transformation en parti politique afin qu'il puisse participer aux prochaines échéances électorales dans le pays. Ces élections, nous ne cessons de le répéter, doivent bénéficier de l'assistance internationale afin qu'elles soient libres et honnêtes. À cet égard, nous sommes reconnaissants au Secrétaire général de son intention de faire, dans son prochain rapport, des recommandations détaillées concernant l'effectif nécessaire et les tâches à accomplir par la MINUSIL dans le cadre de l'appui au processus de paix et aux élections.

Ma troisième et dernière remarque, c'est pour réaffirmer que le règlement de la crise en Sierra Leone contribuerait pour beaucoup à la fin des incursions armées aux frontières des trois pays de l'Union du fleuve Mano. Ma délégation est fortement préoccupée par la poursuite des combats au Liberia ainsi que ses conséquences sur les populations civiles. Cette situation, si elle n'était pas réglée à temps, pourrait également ébranler le fragile processus de paix amorcé en Sierra Leone. À cet égard, il me plaît de réitérer la conviction du Gouvernement malien que l'instabilité régionale ne peut être résolue que par le dialogue. La CEDEAO y oeuvre inlassablement entre les chefs d'État concernés.

Nous ne pouvons également nous empêcher de rappeler une fois de plus la décision de la CEDEAO de déployer des troupes du Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) aux frontières de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone afin de mettre fin aux incursions armées, d'instaurer la confiance entre les parties, d'assurer la sécurité des réfugiés et des personnes déplacées et de créer les conditions de l'assistance humanitaire.

Le Mali appuie et continuera d'appuyer toute initiative ou action pouvant rétablir la paix et la sécurité dans notre sous-région.

Pour terminer, ma délégation voudrait réitérer la reconnaissance de la CEDEAO au Secrétaire général pour son attention et ses efforts louables pour la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest. Nous remercions également son Représentant spécial en Sierra Leone, l'Ambassadeur Adeniji, ainsi que tout le personnel de la MINUSIL, les pays fournisseurs de contingents et les agences humanitaires pour leur sacrifice inestimable dans notre sous-région. La CEDEAO continuera à jouer pleinement le rôle qui est le sien dans le processus de paix en Afrique de l'Ouest.

M. Granovsky (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe est reconnaissante au Secrétaire général de son rapport détaillé sur l'évolution du processus de règlement en Sierra Leone. Nous nous associons également aux paroles de reconnaissance exprimées à l'intention du Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Adeniji, pour son exposé exhaustif et très riche en informations. Nous nous félicitons de la possibilité qui nous est donnée de recevoir de première main des informations et des évaluations sur l'évolution de la situation.

Nous sommes satisfaits de la façon dont le processus de paix avance en Sierra Leone. Le cessez-le-feu est respecté; les parties collaborent avec la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) pour le déploiement des contingents de la Mission; et des succès incontestables ont été obtenus en matière de désarmement. Ces progrès, à notre avis, confirment le bienfondé de la stratégie choisie par le Conseil pour le règlement du conflit en Sierra Leone.

Il importe à présent d'accélérer le processus de paix, d'abord en respectant scrupuleusement le calen-

drier du programme de désarmement, de désarmement et de réinsertion (DDR) et en étendant l'autorité de l'État jusqu'au cœur du pays, y compris dans les régions diamantifères.

Nous considérons que l'arrivée en Sierra Leone de nouveaux contingents de la MINUSIL permettra de créer les conditions indispensables pour ce faire. Nous souscrivons à l'avis exprimé par le Secrétaire général concernant la nécessité pour la communauté internationale d'accroître immédiatement l'appui matériel au programme de DDR en Sierra Leone.

Nous sommes encouragés de voir s'accélérer en Sierra Leone les préparatifs en vue des élections. Nous approuvons l'intention du Secrétaire général de fournir une aide matérielle et technique pendant la campagne électorale et la tenue des élections. Nous sommes convaincus que, pour établir les bases solides pour la paix en Sierra Leone, il faut que les élections soient démocratiques et concernent toutes les forces politiques du pays, y compris le RUF, à condition que les membres de ce mouvement soient désarmés et que l'organisation se transforme en un parti politique.

À long terme, s'attaquer aux conséquences du conflit dépendra de la réconciliation nationale. Il ne fait pas de doute que, pour atteindre cet objectif, il faut un châtiment juste pour les principaux coupables de crimes contre l'humanité commis durant les années de conflit en Sierra Leone. Dans le même temps, nous considérons qu'il est judicieux de mettre précisément l'accent sur la réconciliation et sur la recherche de la vérité, notamment en utilisant les structures et méthodes traditionnelles. Nous sommes convaincus que les enseignements tirés de l'expérience amère du conflit aideront le peuple sierra-léonais à surmonter plus rapidement ses conséquences et à édifier une vie pacifique.

M. Florent (France) : Permettez-moi tout d'abord de remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, Monsieur l'Ambassadeur Adeniji, pour le compte-rendu substantiel qu'il nous a fait tout à l'heure sur la situation qui prévaut en Sierra Leone. Ma délégation souhaiterait également s'associer pleinement au compte-rendu très riche que fera tout à l'heure l'Ambassadeur Dahlgren sur la mission de haut niveau qu'il a conduite dans la région de l'Afrique de l'Ouest récemment. Je serai donc bref et me limiterai à quelques points qui paraissent importants pour ma délégation.

La France se réjouit de l'évolution constructive que constate le Secrétaire général dans son dernier rapport. Elle soutient l'approche résolue de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), en conformité avec son mandat, afin de permettre au gouvernement démocratiquement élu de regagner le contrôle de tout le territoire sierra-léonais. Cette démarche doit être progressive à mesure que l'on se rapproche des zones diamantifères de l'Est afin d'éviter que le RUF ne reprenne les armes. Cette évolution positive plaide en faveur de la poursuite de l'appui de notre Conseil à la recherche, par le dialogue entre les belligérants et avec le soutien des États de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), d'une solution politique au conflit. Le dialogue doit conduire, au-delà du cessez-le-feu et du désarmement graduel des forces irrégulières, à la reprise du processus de paix, à travers notamment l'activation de la Commission vérité et réconciliation et la transformation du RUF en un parti politique.

La tenue d'élections, pendant la prochaine saison sèche, est une très bonne nouvelle. Il convient également d'appuyer les efforts de la CEDEAO visant à encourager un dialogue politique entre les trois États de la sous-région, favoriser le processus de réinsertion en Sierra Leone à mesure que le gouvernement regagne le contrôle de son territoire, tout en assurant la sécurité des réfugiés et des déplacés et en permettant aux réfugiés de choisir, en pleine connaissance de cause, entre revenir dans leur pays et rester en Guinée. Il est enfin essentiel d'accélérer la remise sur pied du Gouvernement et de la société civile en Sierra Leone. Le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) revêtira, comme le souligne le Secrétaire général, une importance cruciale.

Pour terminer, la France demeure préoccupée par le sort des réfugiés sierra-léonais en Guinée, dont un grand nombre est déjà rentré spontanément, souvent dans des zones tenues par le RUF. Il est essentiel que le Haut Commissariat pour les réfugiés, comme il l'a prévu, procède, dès la fin de la saison des pluies, à un rapatriement davantage organisé des réfugiés.

M. Ward (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Ma délégation exprime sa gratitude à M. Adeniji, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), pour son exposé et sa présentation du rapport du Secrétaire général, qui fournit une évaluation précise du processus

de paix en Sierra Leone. Nous nous félicitons de la convocation de la présente réunion publique.

Monsieur le Président, j'accéderai à votre requête et serai bref. Ayant déjà évoqué la plupart de ces questions, je mettrai l'accent sur quelques aspects du processus de paix que nous ne pouvons ignorer.

Je suis d'accord avec l'Ambassadeur Greenstock et d'autres intervenants pour estimer que la Commission de la vérité et de la réconciliation et le Tribunal spécial sont des voies complémentaires essentielles à la réconciliation en Sierra Leone. J'exhorte la communauté des donateurs à répondre favorablement aux appels pour le financement de ces programmes. La Jamaïque attend avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général sur la mise en place du Tribunal spécial.

Tout en soulignant l'importance de la Commission vérité et réconciliation et du Tribunal spécial en termes de réconciliation, nous ne pouvons négliger celle du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Il ne peut y avoir de paix durable en Sierra Leone si ce programme ne dispose pas de fonds suffisants. Nous prenons acte de la conclusion du Secrétaire général indiquant que faute de contributions volontaires suffisantes fournies d'urgence, d'autres mécanismes de financement devront être envisagés. Nous remercions les pays donateurs qui ont déjà contribué en fonction de leurs possibilités, et nous nous associons à l'appel lancé aux autres, qui ne l'ont pas encore fait.

Nous n'insisterons jamais assez sur l'importance de réintégrer les anciens combattants au sein de la société sierra-léonaise et de leur trouver des possibilités d'emploi durable. Cela est vital pour le succès du processus de paix. L'expérience nous a enseigné que si les anciens combattants n'occupent pas d'emploi rémunéré, ils peuvent facilement reprendre leurs activités de guerre ou de banditisme. Cette mise en garde a été exprimée ce matin par M. Adeniji. Nous estimons tous que cette perspective constitue un risque majeur pour la stabilité à long terme du pays.

Ma délégation se félicite des indications positives faisant état d'un meilleur accès aux travailleurs humanitaires dans l'ensemble du pays. S'il est nécessaire de faire face aux besoins à court terme des réfugiés et des personnes déplacées, il est tout aussi important d'envisager des plans à long terme d'aide au Gouvernement sierra-léonais pour qu'il puisse intégrer socialement les rapatriés. Nous partageons l'avis selon lequel il faudrait accorder une attention accrue à la fourniture de services et d'infrastructures de base, ce qui incontestablement nécessitera des fonds.

Pour terminer, ma délégation se réjouit de voir la MINUSIL continuer de renforcer ses capacités de diffusion de l'information auprès de la société sierra-léonaise au sujet de son rôle dans le processus de paix. Nous saluons tout spécialement les programmes d'information de la MINUSIL visant à sensibiliser la société dans son ensemble.

Je voudrais enfin rendre hommage à M. Adeniji et au personnel de la MINUSIL pour leur excellente contribution à la promotion de la paix en Sierra Leone.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Sierra Leone.

M. Kamara (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation salue votre direction des travaux du Conseil de sécurité durant ce mois de juin et apprécie la convocation de la présente séance sur la Sierra Leone, en vue de discuter du récent rapport du Secrétaire général.

Ma délégation voudrait également rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Cunningham des États-Unis, pour la façon remarquable dont il a présidé le Conseil de sécurité durant le mois de mai.

Ma délégation exprime sa gratitude à M. Oluyemi Adeniji, Représentant spécial du Secrétaire général, pour son exposé exhaustif et brillant de ce matin. Nous saluons également la présence, dans cette salle, du général de corps d'armée Opande.

Ma délégation se félicite de la présentation du dixième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), et elle relève sa nature franche, exhaustive et équilibrée. Nous notons également que le message qui y est transmis par le Secrétariat est très encourageant. Nous voudrions également indiquer au Secrétariat que le peuple sierra-léonais envisage sincèrement exploiter le mieux possible cette occasion unique, créée par l'investissement substantiel de la communauté internationale en Sierra Leone.

La reprise, en mai 2001, du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, après la réunion d'examen d'Abuja entre le Gouvernement et le Revolutionary United Front (RUF), a connu un suc-

cès considérable dans la mesure où une grande quantité d'armes et de munitions ont été remises à la MINUSIL par les forces rebelles du RUF et la Force de défense civile et qu'un nombre appréciable d'anciens combattants ont également été démobilisés. Nous nous réjouissons vivement de la libération des enfants soldats et des personnes enlevées, ce qui leur permettra de reprendre une vie normale.

Toutefois, je tiens à signaler au Conseil que l'essoufflement du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion est dû en grande partie à l'extrême insuffisance de ressources financières. L'insuffisance d'installations dans de nombreux districts du pays pour héberger les ex-combattants afin de les démobiliser de façon adéquate ne représente que l'une des facettes des nombreuses difficultés qui ralentissent le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

Mon gouvernement est, à l'heure actuelle, en train de faire face au vaste problème de la réinsertion, qui, comme le dit le Secrétaire général dans son rapport, est l'élément clef pour le succès de l'ensemble du programme.

Le Gouvernement s'est lancé dans un programme de réinsertion à court terme des ex-combattants, qui devrait accélérer leur réinsertion dans la société. Mais il est impératif de sensibiliser encore davantage les membres du RUF et de la Force de défense civile au fait que l'appui à la réinsertion n'est pas et ne sera jamais une mesure à long terme. Il faut leur faire valoir avec force que les mesures d'assistance temporaire qui sont prises n'ont jamais eu pour objet d'être des sources de financement continu, afin de mettre un terme à des illusions irréalistes.

À cet égard, nous avons besoin de l'engagement et du soutien de la communauté internationale afin de nous aider à disposer de ressources suffisantes permettant au Gouvernement d'atteindre cet objectif de façon adéquate.

La conférence des donateurs de la Banque mondiale qui a eu lieu à Paris les 11 et 12 juin, a tempéré l'enthousiasme de mon gouvernement à l'égard de l'appui sans réserve fourni par la communauté internationale au programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Toutefois, nous n'avons pas perdu tout espoir de pouvoir mener cette opération à sa conclusion, car l'avenir du processus de paix dans son ensemble dépend du succès de la mise en oeuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. L'Organisation des Nations Unies comme, du reste, la communauté internationale ne doivent pas abandonner le Gouvernement de la Sierra Leone dans cet effort.

Mon gouvernement remercie le Secrétaire général des efforts qu'il fait en vue d'augmenter les effectifs et assurer le renforcement de la composante militaire de la MINUSIL, conformément au paragraphe 2 du dispositif de la résolution 1346 (2001) du Conseil de sécurité en date du 30 mars 2001. Nous souhaitons avant tout remercier les pays fournisseurs de contingents d'avoir répondu à l'appel du Secrétaire général.

Nous avons pris bonne note du fait qu'il y a près de 13 000 militaires au sein de la MINUSIL et que la troisième phase du concept d'opérations est imminente. Toutefois, la sécurité actuelle de l'État, qui reste entravée par le manque de moyens, est tributaire de la capacité de réaction rapide de la MINUSIL et de son aptitude à prendre des mesures préventives avant que des troubles imprévus n'éclatent.

Bien que nous soyons maintenant engagés sur la voie de la paix, ma délégation est convaincue que l'effectif autorisé de 17 500 militaires devrait être accepté, tout particulièrement lorsque la MINUSIL se préparera à entreprendre la quatrième phase de son concept d'opérations menant aux élections.

Le Président (*parle en anglais*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la Suède, qui est un ancien collègue, M. Hans Dahlgren. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Dahlgren (Suède) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me permettre de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de vous rendre compte d'une mission que l'Union européenne a récemment effectuée en Sierra Leone et dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest.

Quand on arrive à Freetown, l'aéroport de Hastings n'est pas bien loin du quartier général de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) sur la péninsule, mais il est assez loin pour qu'on puisse se rendre compte que la vie change en Sierra Leone. Freetown est une ville qui se développe rapidement maintenant et qui est pleine de vie. On voit des gens qui reviennent alors qu'ils avaient dû fuir dans le pas-

sé, et des réfugiés retournant des camps et d'ailleurs aussi.

Mais on passe également à côté d'un autre camp – celui des mutilés. C'est là que certaines organisations non gouvernementales internationales aident les nombreuses personnes qui ont subi les pires atrocités de la part des rebelles, ceux qui ont perdu leurs oreilles et leurs bras suite à des actes de terreur indicibles, commis également à l'encontre des femmes et des enfants. Cela nous rappelle ce qui s'est bel et bien passé lors de la guerre civile tragique en Sierra Leone.

Quand on se trouve en présence de certains des enfants de ce camp, qui ont été privés non seulement de leurs parents et de leur enfance mais également de certaines parties de leurs corps, on éprouve non seulement de la compassion à leur égard mais un sentiment d'outrage face à ces crimes affreux.

Il n'y a que quelques kilomètres de route qui séparent ce camp du quartier général de la MINUSIL. Il est également plein de vie. Des responsables de l'ONU, toutes nationalités confondues, y travaillent dur, et il y a un sentiment de confiance qui règne. Lorsque je me suis rendu dans ce même endroit il y a deux ans et demi au nom d'un des comités de sanctions du Conseil de sécurité, je me rappelle que le bâtiment était d'un vide effrayant. Certains des soldats nigériens montaient la garde dans les couloirs, mais les rebelles avaient été vus à quelques kilomètres de Freetown, et, quelques semaines plus tard, la ville était tombée.

En revenant maintenant, avec la troïka de l'Union européenne, nous avons constaté que le cessez-le-feu tenait. Nous avons assisté à la naissance du dialogue entre le Revolutionary United Front (RUF) et le Gouvernement de la Sierra Leone. Je crois savoir que le RUF s'est vu proposer un des bâtiments du Gouvernement en location et a été immatriculé temporairement en tant que parti politique. C'est là un progrès véritable qui est flatteur pour ceux qui participent au dialogue, mais qui nous oblige aussi à rendre un hommage spécial aux hommes et aux femmes de la MINUSIL. Les efforts qu'ils ont déployés pour stabiliser la situation et aider au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion donnent vraiment des résultats.

Nous avons appris de première main par les observateurs de l'ONU qui sont engagés activement dans la collecte et la destruction des armes et des munitions, que ces efforts connaissent des progrès constants, et de la possibilité de mener à terme la phase du désarmement, peut-être dès le mois d'août prochain.

Il est évidemment trop tôt pour être sûrs, mais il semble que le Président Kabbah et son gouvernement soient sur la bonne voie. Les projets concernant les élections nationales seront prochainement suivis d'effet. Nous espérons que les anciens rebelles seront pleinement réinsérés, compte tenu de la nécessité que justice soit rendue suite aux atrocités commises.

Les institutions du pouvoir civil et les services sociaux de base doivent également être rétablis dans les anciens territoires rebelles. L'Union européenne reste disposée à soutenir cette évolution pacifique et positive en Sierra Leone, notamment en ce qui concerne la tenue d'élections libres et honnêtes, de même que nous avons soutenu le travail de la MINUSIL. L'Union européenne et ses États Membres examinent activement désormais toutes les possibilités d'augmenter notre contribution au programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

Permettez-moi également de saluer ce Conseil et le Secrétaire général de l'action qu'ils ont menée face à la situation difficile qu'a connu la Sierra Leone par le passé, non en retirant leur présence mais en la renforçant en période de crise. C'était bien, comme nous pouvons le voir maintenant, ce qu'il fallait faire.

La troïka de l'Union européenne est venue en Sierra Leone dans le cadre d'une mission concernant toute la région de l'Union du fleuve Mano. La crise politique et humanitaire qui y sévit depuis longtemps préoccupe l'Union européenne depuis longtemps déjà. Nous avons commencé notre mission en allant au Mali, pour voir la présidence de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour exprimer le soutien de l'Union à ce que la Présidence et le Président Konaré font pour trouver une solution politique à la crise qui existe dans cette région.

Nous avons constaté que le Président du Mali était particulièrement préoccupé par la dégradation des relations entre la Guinée et le Libéria. Il a fait plusieurs tentatives pour organiser une rencontre entre les dirigeants de ces deux pays, mais ses efforts jusqu'à présent n'ont pas été fructueux, malgré l'aide également fournie par les Présidents du Sénégal et du Nigéria.

Le Président Konaré a dit qu'il espérait que la communauté internationale soutiendrait les efforts de la CEDEAO et aiderait à faire pression pour qu'un dialo-

gue s'engage entre le Libéria et la Guinée. L'Union européenne est disposée à fournir ce soutien. L'un des principaux messages apportés par la mission de la troïka était un encouragement aux parties concernées de résoudre le conflit par des moyens politiques.

Il y a en effet des divergences graves qui doivent être surmontées. Le Président Conté de la Guinée, par exemple, a réaffirmé sa position, à savoir qu'il ne voulait pas engager un dialogue direct avec le Président Taylor du Libéria tant que son propre pays continuait de faire l'objet de provocations violentes. Et le Conseil ne s'étonnera pas du fait que le Président Taylor ait une opinion différente sur le conflit dans la zone frontalière. Il a affirmé que le Libéria était attaqué par la Guinée, mais qu'il était néanmoins disposé à parler avec le Président Conté.

La CEDEAO envisage sérieusement de déployer, à la frontière entre la Guinée et le Libéria, une force qui pourrait contribuer à prévenir un affrontement militaire direct entre ces deux pays. L'Union européenne pourrait apporter un soutien à ce plan à condition que le mandat soit raisonnable et que les pays concernés accordent leur consentement et leur coopération. Le Président Conté a déclaré qu'il n'était pas opposé au principe d'une force frontalière mais il a insisté sur le fait que cette force devait être déployée au Liberia et en Sierra Leone et non sur son propre territoire.

Le Président Taylor du Liberia a dit qu'il acceptait cette force mais un scepticisme important a été exprimé en Sierra Leone à l'égard de cette idée compte tenu des effectifs limités qui sont actuellement envisagés.

Le Président Konaré a également exprimé le vif désir de voir s'accroître la coopération entre l'Union européenne et la CEDEAO et nous avons répondu à cela dans le même esprit. La CEDEAO est de plus en plus engagée dans la prévention des conflits mais, dans bien des cas, elle ne dispose pas des ressources et des capacités nécessaires pour donner effet à toutes ces décisions. L'Union européenne a commencé à soutenir le développement de cette capacité et nous encourageons également d'autres intervenants à apporter des contributions.

Lorsque le Conseil de Sécurité a adopté cette année un nouveau régime de sanctions à l'égard du Libéria, cette idée a été fermement soutenue par l'Union européenne. Nous pensons que tous les efforts doivent être déployés pour mettre un terme au soutien militaire et financier que les Libériens apportent aux rebelles ainsi que leurs contacts avec les groupes rebelles en Sierra Leone et ailleurs dans la région. Nous approuvons également la manière dont ces nouvelles sanctions ont été structurées de manière non seulement à viser les transferts d'armes directement mais également à réglementer le commerce de diamants et à imposer une interdiction de voyager.

Lors de notre rencontre avec le Président Taylor à Monrovia, nous lui avons répété que nous approuvions ces sanctions et lui avons dit qu'il lui appartenait désormais, ainsi qu'à son gouvernement, de prouver à la communauté internationale qu'ils respectaient pleinement les exigences du Conseil de sécurité figurant dans la résolution 1343 (2001). Nous estimons que l'incidence politique et psychologique des sanctions se ressent très fortement au Libéria et, à cet égard, les sanctions produisent déjà des effets. Le Président Taylor pense évidemment qu'elles sont injustes mais il nous a dit qu'il acceptait ces sanctions comme une réalité politique et qu'il satisferait aux exigences qui lui sont imposées.

Évidemment, cela reste à voir. Le Président Taylor a particulièrement insisté sur la nécessité d'un mécanisme indépendant de l'ONU afin de contrôler les sanctions. De notre côté, nous avons indiqué que la meilleure voie à suivre pour le Gouvernement libérien serait de coopérer pleinement avec le Comité des sanctions, lequel est présidé de manière avisée par l'Ambassadeur Mahbubani. Ce comité a une responsabilité importante pour assurer la bonne application des sanctions aussi longtemps qu'elles restent en vigueur.

La situation humanitaire dans la région du fleuve Mano demeure extrêmement grave. Des centaines de milliers de réfugiés subissent encore les effets d'hostilités antérieures en Sierra Leone ainsi que d'affrontements nouveaux le long de la frontière entre la Guinée et le Liberia. L'Union européenne reconnaît les efforts importants que le Gouvernement guinéen a déployés pour accueillir la plupart de ces réfugiés. Nous nous félicitons des assurances sur la sécurité des réfugiés données au nouveau Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés lors de la visite qu'il a effectuée en Guinée en février.

S'agissant de la situation au Libéria septentrional, dans le comté de Lofa et dans les environs, la situation reste encore peu claire à nos yeux. Selon les estimations, les personnes déplacées au plan interne seraient

très nombreuses mais il est difficile d'obtenir des statistiques fiables étant donné que très peu d'intervenants extérieurs peuvent accéder à la zone. Au cours des derniers jours, nous avons appris que des réfugiés fuyaient par la mer compte tenu de la dégradation de la situation. La situation des droits de l'homme au Libéria s'aggrave également et doit retenir davantage l'attention. L'Union européenne entend mener un dialogue franc et ouvert avec le Gouvernement libérien sur cette question et sur la nécessité de résoudre la crise de manière globale.

Nous avons constaté dans les pays de l'Union des fleuves Mano une forte crainte que le conflit se propage également aux pays voisins. Si l'instabilité persiste au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée, il existe un risque manifeste de voir l'économie dominée à l'avenir par le trafic d'armes et de marchandises par des mercenaires et d'autres éléments pouvant avoir des effets déstabilisateurs sur toute la région.

Notre point de vue est que la crise humanitaire et politique de cette région ne saurait être résolue sans un dialogue direct entre les gouvernements intéressés. L'initiative que le Président Kabbah a prise d'inviter les pays de l'Union du fleuve Mano à un dialogue pourrait être un premier pas dans la bonne direction et il s'agit d'une initiative que nous aimerions appuyer. Il est également crucial que la communauté internationale agisse de manière coordonnée pour promouvoir des mesures de confiance de base. Même si l'on peut s'en féliciter, la stabilisation dans un seul pays ne saurait être suffisante pour assurer la stabilité générale dans la sous-région.

L'Union européenne et les États membres occupent une place importante dans la communauté des donateurs dans cette région. Nous voudrions renforcer notre coordination avec les autres, en particulier avec l'ONU. Nous pensons qu'il est possible d'établir une coopération plus générale entre l'Union européenne et l'ONU en Afrique de l'Ouest et dans la région de l'Union du fleuve Mano en particulier.

Cette déclaration traitait d'une région très éloignée de l'Europe, de notre continent. Mais cela n'amoindrit pas notre souci face à une crise politique humanitaire qui a engendré tant de souffrances inutiles. Ces pays sont riches en ressources naturelles et leur paysage est très beau. Les peuples de l'Union du fleuve Mano devraient être en mesure d'exploiter leur terre, d'envisager un avenir prospère et de laisser derrière eux les conflits civils. Leurs enfants devraient pouvoir aller à l'école et non pas devoir faire la guerre. Pour l'ONU, comme pour l'Union européenne et la communauté internationale tout entière, il ne peut y avoir de mission plus noble que d'aider ces peuples à réaliser ce rêve.

Le Président (parle en anglais) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la convocation de cette opportune réunion pour débattre du dernier rapport du Secrétaire général sur la situation en Sierra Leone. Nous nous réjouissons également de l'exposé présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général en Sierra Leone, l'Ambassadeur Oluyemi Adeniji. Permettez-moi d'exprimer à l'Ambassadeur Adeniji, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, la pleine coopération du Pakistan dans les efforts qu'il déploie pour rétablir la paix et la stabilité en Sierra Leone, pays avec lequel nous entretenons depuis longtemps des liens d'amitié.

Au moment où je parle, le Pakistan est en train de déployer son contingent en Sierra Leone. Je suis heureux de vous annoncer qu'à ce jour, 910 soldats de la paix pakistanais sont arrivés au Sierra Leone. Ils font partie du premier groupe des 4300 Pakistanais qui vont assumer leurs fonctions dans le contexte de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). En dépit des problèmes logistiques indépendants de notre volonté, nous respectons le calendrier de notre déploiement, lequel sera terminé en août de cette année. Lorsque je mentionne les problèmes logistiques, je me réfère au fait que du fait que l'avion qui a été mis à notre disposition pour transporter nos troupes pourrait dater des années 40, il a eu des problèmes et a dû atterrir avant d'arriver. C'est pourquoi nous avons dû affréter un autre avion pour transporter nos troupes en Sierra Leone.

Notre décision de participer à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone a été motivée par notre ferme attachement à la cause de la paix et au rôle du maintien de la paix de l'ONU dans le monde entier. Cet engagement est traditionnel et inconditionnel. Notre présence à la MINUSIL va constituer une autre manifestation de notre engagement de longue date et de notre attachement à la paix et à la prospérité en Afrique.

Nous avons, au fil des années, suivi de près, et avec préoccupation, la situation en Sierra Leone. Nous sommes par conséquent heureux de relever dans le rapport du Secrétaire général certains signes d'amélioration dans la situation économique et politique du pays. Nous partageons l'optimisme prudent du Secrétaire général à l'égard des évènements positifs qui ont eu lieu récemment, notamment le déploiement avancé de la MINUSIL et la relance du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR). Nous apprécions également les mesures audacieuses que le Gouvernement du Président Ahmed Tejan Kabbah a prises pour avancer sur la voie de la paix et de la réconciliation. Nous pensons que des mesures encore plus audacieuses doivent être prises par toutes les parties concernées pour assurer la mise en œuvre effective des Accords d'Abuja et la réinsertion des communautés qui ont souffert de la guerre.

Toutefois, nous sommes également d'accord avec le Secrétaire général pour dire qu'en dépit de signes d'espoir, de nombreux défis et difficultés demeurent. En outre, il existe aussi un danger de faire preuve de contentement de soi. Nous avons vu l'année dernière comment une situation prometteuse a pu, avec autant de facilité et de célérité, basculer dans le chaos.

Nous devons, par conséquent, nous garder d'un excès d'optimisme. Le Conseil de sécurité et le Secrétariat doivent non seulement rester vigilants, mais également faire en sorte que les erreurs du passé ne soient pas répétées.

Nous exhortons donc le Conseil de sécurité et le Secrétariat de l'ONU à travailler étroitement avec tous les acteurs pertinents, y compris les pays qui fournissent des contingents, pour assurer le succès de nos efforts conjoints en Sierra Leone.

Si la situation reste instable, nous espérons que nous disposons maintenant d'une ouverture sur laquelle nous pouvons capitaliser, et remplacer la guerre et la terreur par la paix. Nous estimons que les événements récents ne sont qu'un premier pas dans le processus long et difficile de consolidation de la paix et de réconciliation dans un pays qui a connu quelques-unes des formes les plus violentes de conflit. Plus tôt nous, la communauté internationale, pourrons ramener ce pays à la normale, mieux ce sera. Ceci comprend le retour des réfugiées et des personnes déplacées dans leurs foyers, le rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays et la reconstruction d'une société si durement marquée par la guerre.

En outre, nous pensons que le problème qui touche la Sierra Leone ne se limite pas à ce pays. La situation sécuritaire et humanitaire difficile dans les trois pays de l'Union du fleuve Mano – la Sierra Leone, la Guinée et le Libéria – est claire et visible pour tout le monde. Nous devons donc aussi traiter des problèmes de la sous-région dans son ensemble, pas simplement d'un pays à la fois. Nous devons travailler de façon constructive avec ces trois pays non seulement pour tenter de mettre fin aux tensions qui existent entre eux, mais aussi pour trouver les moyens de faire face collectivement à tous leurs problèmes. À cette fin, nous appuyons pleinement tous les efforts que fait la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et nous prions instamment l'ONU de jouer un rôle plus proactif pour trouver une solution globale aux problèmes de la sous-région.

Nous croyons que les efforts collectifs et déterminés sont maintenant en cours, non seulement de la part du Gouvernement et du peuple sierra-léonais, mais aussi de la part d'autres acteurs, dans la région et au-delà, pour guérir et reconstruire ce pays ravagé par la guerre. Le Pakistan attend avec intérêt de travailler avec toutes les parties concernées pour atteindre notre objectif commun de rétablir une paix et une stabilité permanentes en Sierra Leone.

Le Président (parle en anglais) : L'orateur suivant est le représentant du Nigéria. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mbanefo (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je souhaite m'associer à ceux qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat sur le dixième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL).

Notre délégation est heureuse de relever que l'Accord de cessez-le-feu d'Abuja entre le Gouvernement sierra-léonais et les membres du Revolutionary United Front (RUF) tient toujours, malgré les problèmes initiaux. Il convient de rappeler que lors de la réunion tenue à Abuja le 2 mai 2001 pour examiner la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu, on a relevé qu'il y a eu des violations du cessez-le-feu par la Force de défense civile. À cette réunion, il a aussi été convenu que la Force de défense civile et le RUF devaient désarmer simultanément et que les groupes

combattants devaient libérer toutes les personnes enlevées, en particulier les enfants soldats. Les participants à la réunion ont aussi instamment prié les deux parties d'instaurer un climat favorable au retour chez eux, en toute sécurité, des réfugiés et des personnes déplacées.

Si l'on considère qu'il y a à peine un an, surtout après l'enlèvement de 500 soldats de la MINUSIL, nombreux étaient ceux qui pensaient que la situation en Sierra Leone était sans espoir, aujourd'hui, nous sommes heureux de constater que des progrès tangibles sont accomplis en Sierra Leone. Le déploiement des soldats de la MINUSIL à Lunsar, Makeni et Magburaka ainsi que l'extension des patrouilles à Koidu, qui est un grand centre producteur de diamants, et dans des régions comme Kailahun, Buedu et Kabala sont aussi un événement positif. À coup sûr, c'est le résultat de l'amélioration de la direction et du professionnalisme de la MINUSIL. À cet égard, nous souhaitons louer les efforts inlassables du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Sierra Leone, l'Ambassadeur Oluyemi Adeniji, ainsi que la direction compétente de la MINUSIL. Nous pensons que l'arrivée d'un troisième bataillon du Bangladesh, de l'unité de l'aviation ukrainienne et d'un détachement précurseur du contingent pakistanais renforcera davantage la capacité de la MINUSIL de se déployer efficacement dans tout le pays.

En effet, ça fait plaisir de constater les progrès accomplis dans le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR). Nous sommes heureux de noter le nombre croissant de combattants, tant du RUF que de la Force de défense civile, qui sont en train d'être désarmés dans les différents centres de DDR à Port Loko, Bo, Kenema, Daru, etc. Le nombre total d'ex-combattants désarmés depuis le 18 mai 2001 s'élève à 5 669, dont 1 808 du RUF et 3 861 de la Force de défense civile. Le nombre d'armes récoltées est de 2 991 avec plus de 150 000 pièces de munitions diverses. Il convient également de noter que les armes remises par le RUF dans le district de Kambia étaient utilisables et comprenaient plusieurs armes lourdes.

Toutefois, notre délégation souhaite faire remarquer qu'il s'est avéré qu'il n'y avait pas suffisamment de places pour accueillir tous les combattants dans les différents centres de DDR et qu'on y manquait d'eau. Nous souhaitons également faire remarquer que le programme de réinsertion comporte encore toujours un certain nombre de lacunes importantes, notamment l'absence de programme de transition entre la démobilisation et la réinsertion. En l'absence de possibilités efficaces et adéquates de réinsertion, les ex-combattants risquent de se livrer au banditisme ou de retourner dans la brousse. C'est pourquoi nous préconisons qu'à court terme, on fournisse suffisamment de vivres, du matériel, de l'argent et une formation professionnelle aux ex-combattants pour leur permettre de retourner à la vie civile. À long terme, l'emploi et d'autres manières de gagner de l'argent dépendront de la reprise économique. Un pas dans la bonne direction est la conférence des donateurs organisée à Paris les 11 et 12 juin 2001 par la Banque mondiale, pour mobiliser un appui financier en faveur du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion en Sierra Leone dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs dont elle assure la gestion. Nous lançons un appel aux pays donateurs afin qu'ils saisissent la chance offerte par le cessez-le-feu en Sierra Leone pour assurer une bonne exécution du programme de DDR. Nous souhaitons également attirer l'attention sur la nécessité urgente de fournir une assistance humanitaire dans les camps de réfugiés.

Le rétablissement de l'autorité du Gouvernement sierra-léonais dans toutes les régions du pays et le rétablissement des services publics de base et de l'infrastructure est un autre élément essentiel du processus de paix. Nous sommes heureux de noter que la MINUSIL aide le Gouvernement sierra-léonais dans ce domaine. Nous sommes aussi heureux de constater que la MINUSIL aide à former les nouvelles recrues de la police sierra-léonaise et fournit des conseils sur les méthodes d'enquête et le déploiement des policiers dans tout le pays. Nous attendons avec intérêt la recommandation du Secrétaire général sur le réexamen du rôle des conseillers de la police de l'ONU dans le contexte actuel en Sierra Leone. Nous appuyons aussi la nécessité de porter dès que possible les effectifs autorisés de la police civile de la MINUSIL à 60 conseillers de la police civile.

La question des élections en Sierra Leone, prévues pour décembre cette année, est critique pour tout le processus de paix. Nous saluons le Gouvernement sierra-léonais pour l'engagement qu'il a pris d'appliquer le processus démocratique en dépit des difficultés auxquelles il est confronté. Nous prions vivement le RUF de constituer un parti politique et de participer aux prochaines élections. En outre, nous demandons aux Nations Unies de fournir un soutien pour assurer des élections libres et régulières. Nous enga-

geons par ailleurs le Gouvernement sierra-léonais à apporter son aide pour que ce processus se déroule dans des conditions harmonieuses.

Malgré les progrès réalisés récemment, la situation des personnes déplacées et des rapatriés en Sierra Leone continue d'être très préoccupante. Nous espérons que la MINUSIL continuera de surveiller les violations des droits de l'homme dans toutes les zones dans lesquelles elle est déployée. Nous nous félicitons de la libération de plus 1 000 enfants qui avaient été enlevés – 870 de ces enfants ont été libérés par le RUF. Nous encourageons cette évolution et espérons que tous les autres enfants seront libérés bientôt.

En outre, nous demandons instamment que des mesures soient prises dans les meilleurs délais en ce qui concerne la Commission vérité et réconciliation et le Tribunal spécial. Sur les 57 millions de dollars destinés au Tribunal spécial, 34 millions seulement sur les sommes promises ont été versés. À cet égard, nous en appelons aux donateurs afin qu'ils apportent des contributions supplémentaires pour que le Tribunal spécial puisse être institué.

Enfin, ma délégation souhaite remercier le Secrétariat, et en particulier le Représentant spécial du Secrétaire général et son équipe pour tous les progrès réalisés à ce jour en Sierra Leone. Nous nous félicitons de l'amélioration du niveau de consultations entre le Secrétariat et les pays qui fournissent des contingents. Grâce à ces consultations, les pays qui fournissent des contingents et le Secrétariat ont été en mesure de parvenir à une meilleure compréhension mutuelle.

Pour terminer, les événements positifs survenus en Sierra Leone au cours de ces derniers mois constituent une indication de ce qu'il est possible de réaliser si nous manifestons tous notre attachement au processus de paix. Nous en appelons par conséquent au RUF, ainsi qu'au Gouvernement sierra-léonais afin qu'ils continuent de travailler avec détermination et en toute bonne foi à la réalisation de la paix. Nous demandons aussi aux dirigeants des pays de l'Union du fleuve Mano d'engager sans plus tarder un dialogue politique dont l'objectif principal sera le rétablissement de la sécurité et de la stabilité de la sous-région. Les événements en Sierra Leone indiquent que la situation évolue dans la bonne direction. Il convient d'encourager et d'appuyer cette occasion favorable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Nous nous félicitons de l'exposé exhaustif et instructif qui nous a été fait par le Représentant spécial Adeniji. Nous apprécions considérablement la manière dont l'Ambassadeur Adeniji dirige la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et la contribution qu'il apporte à la paix en Sierra Leone et dans la région du fleuve Mano. Nous marquons également notre satisfaction au commandant de la Force, le général Opande qui conduit de manière efficace les forces de cette mission.

Il est clair que les choses vont dans le bon sens en Sierra Leone. L'Accord d'Abuja est en cours d'application. Le Revolutionary United Front (RUF) tient ses promesses et participe en particulier au processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), même s'il n'a pas encore donné pleinement effet à ses engagements. Le processus de désarmement de Kambia a généré une dynamique de désarmement général en Sierra Leone.

Nous nous félicitons de voir que la MINUSIL continue d'étendre ses activités en Sierra Leone pour faciliter le processus de paix. Nous sommes heureux de constater que le contingent bangladais a fait œuvre utile en patrouillant, plus tôt que prévu, en permanence à Koidu, qui est un centre vital producteur de diamants, en renforçant la confiance et l'efficacité opérationnelle de la MINUSIL. Je remercie l'Ambassadeur Adeniji d'avoir marqué son appréciation pour le rôle positif joué par le contingent bangladais.

Nous nous félicitons de la libération de plus de 1 000 enfants par les groupes armés et nous engageons vivement les groupes armés, le RUF en particulier, à libérer immédiatement tous les enfants, y compris les fillettes, qu'ils continuent à détenir.

Nous avons été encouragés d'apprendre que les perspectives de la tenue d'élections pendant la prochaine saison sèche s'améliorent. Nous nous félicitons de l'intention du Secrétaire général de donner une réponse positive à la demande faite par la Commission électorale nationale en faveur d'un soutien des Nations Unies à cet égard.

Malgré cette évolution positive, la situation en Sierra Leone reste très précaire. Nous sommes particulièrement préoccupés par trois points. Premièrement, la situation difficile de la sous-région en général. Nous pensons que rien ne peut remplacer le dialogue entre les dirigeants de l'Union du fleuve Mano en vue d'une solution à long terme. À cet égard, nous apprécions les

contributions apportées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour promouvoir la paix et la coopération régionales.

Deuxièmement, la situation humanitaire demeure critique. Des informations faisant état de violations des droits de l'homme des personnes déplacées et des détenus sont pour nous une source de préoccupation. Troisièmement, les ressources n'arrivent pas. Les ressources qui sont disponibles ne sont pas suffisantes pour financer le programme de DDR au-delà du mois d'août. Nous sommes préoccupés par le fait que la conférence des donateurs qui s'est tenue les 11 et 12 juin à Paris n'a pas donné lieu à des annonces de contribution concrètes, et l'on constate déjà des signes d'un ralentissement processus de DDR faute de ressource nécessaires pour maintenir l'élan initial.

Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone est encore en gestation car les ressources disponibles ne sont pas suffisantes et que les engagements pris suite aux appels lancés par les Nations Unies pour la sous-région et la Sierra Leone n'ont pas progressé malgré les améliorations sur le terrain.

Pour soutenir la paix en Sierra Leone, la communauté internationale devra maintenir son assistance. Il sera impossible d'obtenir la paix en Sierra Leone à peu de frais. La clé d'une paix durable en Sierra Leone est la réédification de l'économie. Les mesures à prendre sont le DDR, la réconciliation nationale, en particulier la mise en place rapide de la Commission vérité et réconciliation et du Tribunal spécial, le rétablissement de l'autorité de l'État, les élections et la promotion de la primauté du droit et du respect des droits de l'homme. La MINUSIL apportera son concours dans ces domaines, mais c'est de l'appui de la communauté internationale et des bonnes mesures prises par le Gouvernement sierra-léonais que dépendra finalement le succès.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour considérer qu'il pourrait être nécessaire d'augmenter encore les effectifs de la MINUSIL, compte tenu en particulier des élections prochaines. Nous convenons que la police civile de la Sierra Leone doit être renforcée. Nous pensons que les capacités d'information de la MINUSIL devraient être développées en même temps que doivent être consolidées les autres composantes du renforcement de la paix.

Le Gouvernement sierra-léonais devra également jouer son rôle. Saisissant l'occasion fournie par le déploiement de la MINUSIL, il doit étendre l'administration de l'État, faire régner l'ordre public et fournir les services de base.

Je terminerai en réaffirmant que le Bangladesh reste attaché à la paix en Sierra Leone. Nous n'avons jamais douté de l'utilité du maintien de la paix international en Sierra Leone, même pendant la période que l'Ambassadeur Adeniji a qualifié de période la plus sombre de la MINUSIL. Nous sommes heureux que les risques que nous avons pris ensemble pour la paix en Sierra Leone aient donné certains résultats tangibles. À présent il nous appartient tous de mettre à profit ces résultats pour édifier une paix durable en Sierra Leone.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Adeniji pour qu'il réponde aux observations et questions qui ont été soulevées.

M. Adeniji (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de vos commentaires. Je remercie de leurs observations les membres du Conseil de sécurité ainsi que les États Membres qui ont été invités par le Conseil à participer à ce débat public.

Comme je l'ai dit au début, l'appui apporté par le Conseil de sécurité a joué un rôle déterminant pour nous permettre d'arriver où nous en sommes aujourd'hui. Quelques questions ont été posées et je vais essayer d'y répondre rapidement.

Plusieurs questions ont été posées par le représentant de la Norvège. L'une concernait la quantité d'armes rassemblées comparativement au nombres des combattants désarmés. Je pense qu'il faut tenir compte du fait que les armes rassemblées étaient aussi bien des armes personnelles des combattants que des armes appartenant à des groupes, à savoir des armes qui étaient utilisées par des groupes de combattants et non simplement par des individus. Pour cette raison, le nombre des armes déposées ne sera pas aussi important que le nombre des combattants désarmés. En fait, les conditions de participation des combattants au programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) sont qu'ils ou elles doivent remettre une arme personnelle ou appartenir à un groupe qui a utilisé des armes collectives – et que les armes appartenant au groupe doivent être remises en même temps que doivent se livrer les combattants qui les ont utilisées. Nous avons l'intention d'appliquer ces conditions avec plus ou moins de souplesse selon les cas.

Pour ce qui est du type ou de la nature des armes qui ont été remises dans le cadre de ce programme, je dirai que cela va des armes personnelles à des mitrailleuses, des mortiers, des pièces d'artillerie et même des canons antiaériens.

Une question a également été soulevée au sujet de la criminalité chez les ex-combattants. Bien que cela n'ait pas atteint des dimensions alarmantes, notamment du fait du nombre de personnes actuellement engagées dans le processus de désarmement – soit à peu près un quart du nombre total déclaré des combattants en attente d'être désarmés -, néanmoins il faut dès à présent tirer la sonnette d'alarme car le danger le plus grand qui résulterait d'une situation où les combattants désarmés seraient livrés à eux-mêmes est sans aucun doute qu'ils tombent dans la criminalité. Ils pourraient se livrer à des activités criminelles pour subvenir à leurs besoins. C'est pourquoi l'accent est davantage mis sur les programmes de réinsertion et c'est pourquoi aussi il est absolument essentiel que ces programmes de réinsertion soient correctement financés afin de s'assurer que les ex-combattants soient préparés pour mener une vie productive et utile à l'avenir, une vie qui leur permettrait non seulement de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles mais également de contribuer au développement général de la Sierra Leone.

Une question a été posée au sujet du sort des enfants soldats. Tout comme pour les combattants adultes, des programmes de réinsertion sont élaborés pour les enfants soldats. En fait, une fois que ces enfants soldats sont libérés par les forces combattantes, ils sont conduits aux centres gérés par les divers organismes humanitaires. Ces organismes ont constitué une alliance appelée le Réseau de protection de l'enfance de la Sierra Leone. Des conseils sont fournis aux enfants de façon à ce qu'ils comprennent qu'ils ne font plus partie des forces combattantes, mais qu'ils sont maintenant des enfants normaux et à les aider à se réadapter à leur nouveau statut d'enfants normaux. Ils bénéficient d'une assistance psychosociale et également d'un soutien en matière d'éducation. La plupart en fait indique que leur seule ambition est d'aller ou de retourner à l'école. Des dispositions sont offertes par le Réseau de protection de l'enfance en collaboration avec la Commission nationale pour la réinstallation, la réhabilitation et la reconstruction. La Commission nationale aide également à assurer la disponibilité des établissements scolaires.

La question suivante concernait la disponibilité des informations sur les programmes de réinsertion destinées aux ex-combattants. Il y a eu un certain écart dans le passé entre ce qui était disponible et la connaissance que pouvaient avoir les combattants désarmés de l'existence de ces moyens. Mais cela a été pris en compte grâce aux efforts conjointement déployés par le secrétariat de la Commission nationale pour la réinstallation, la réhabilitation et la reconstruction et la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). Nous veillons à présent à ce que des informations appropriées soient fournies aux combattants désarmés dans les camps de désarmement et de démobilisation avant qu'ils soient définitivement démobilisés pendant la période de quatre semaines ou la période durant laquelle ils choisissent de rester : toutes les informations leur sont fournies sur les options qui leur sont offertes afin qu'ils puissent, une fois démobilisés et rentrés dans leurs villages, décider à quel projet de réinsertion ils veulent se joindre.

La dernière question qui a été posée – je crois par le représentant de la Colombie – était de savoir s'il incombait à la Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de réunir des fonds pour la Commission vérité et réconciliation. C'est ce qui est prévu dans la loi d'habilitation de la Commission vérité et réconciliation. Je pense que cela y figure du fait de la réputation que le Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a établie en matière de collecte de fonds pour les questions des droits de l'homme. Je pense que c'est une tâche qui est prise au sérieux. Ce dont la Haut Commissaire a besoin, évidement, c'est le soutien et les encouragements des donateurs, ce qui est mentionné dans la dernière partie du dixième rapport du Secrétaire général sur la MINUSIL. Le Secrétaire général reconnaît évidemment que des appels multiples aux donateurs ont été lancés dans le cadre du processus de paix. Mais ce sont tous des éléments essentiels pour assurer une paix durable en Sierra Leone, nous espérons par conséquent que les donateurs ne manifesteront aucune lassitude à ce stade du processus et qu'ils répondront de façon suffisante et prompte à la campagne de lancement de la Commission vérité et réconciliation de sorte que, comme il a été dit par plusieurs orateurs, la Commission et le Tribunal spécial, qui ont pour objet d'aider le peuple sierra-léonais à faire face aux événements passés et à leur permettre donc de mener à l'avenir une vie de réconciliation et de pardon sur le plan national, soient mis en place. L'une ne doit pas

être au détriment de l'autre et ne doit certainement pas être trop éloignée de l'autre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Adeniji de ses observations et de ses réponses aux questions soulevées lors du débat. Je crois que ces réponses seront très utiles aux membres du Conseil et aux autres participants au débat pour les aider à com prendre la situation en Sierra Leone et les activités de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone.

Il n'y a plus d'orateurs inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi terminé son examen du point à l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 40.